DIAGNOSTIC

Jean-Pierre Rogel

LE DÉFI DE L'IMMIGRATION

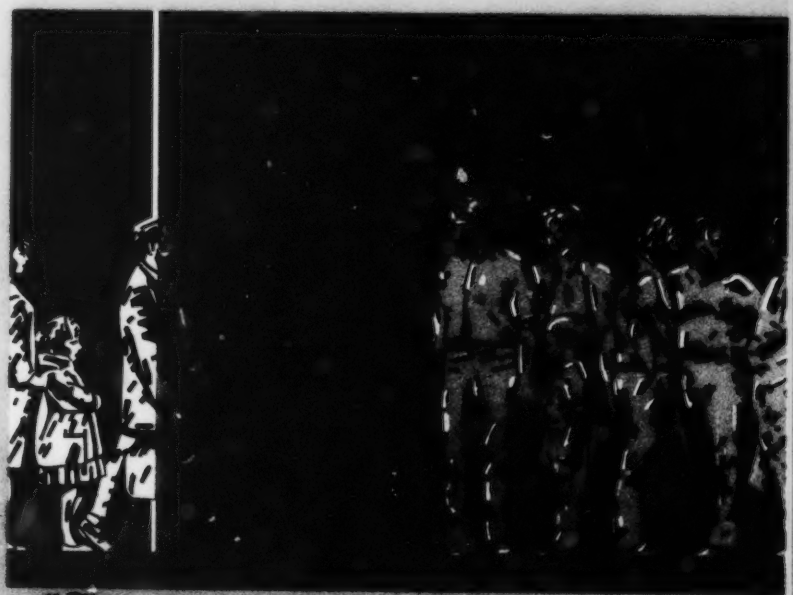

LE DÉFI DE L'IMMIGRATION

Comité de direction de la collection:

Raymond Duchesne
Fernand Dumont
Jean Hamelin
Léo Jacques
Jean Proulx
Norman Ryan

Diagnostic réunit des ouvrages portant sur des questions de brûlante actualité et destinés au grand public. Les auteurs sont invités à y présenter un état de la question, à tenter de cerner le problème et à suggérer des éléments de solution ou des pistes de recherche, dans un langage simple, clair et direct.

Diagnostic veut informer, provoquer la réflexion, stimuler la recherche et aider le lecteur à se former une opinion éclairée.

DIAGNOSTIC 9

Jean-Pierre Rogel

LE DÉFI DE L'IMMIGRATION

1989
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

90-01968/

Données de catalogage avant publication (Canada)

Rogel, Jean-Pierre, 1950-

Le défi de l'immigration

(Diagnostic; 9).

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 2-89224-130-8

1. Québec (Province) — Émigration et immigration. I. Institut québécois de recherche sur la culture. II. Titre. III. Collection: Diagnostic; 9 (Institut québécois de recherche sur la culture).

JV7290.Q8R63 1989 325.714 C89-096498-X

Conception graphique de la couverture: Marc Duplain

ISBN: 2-89224-130-8 • ISSN: 0831-5264

Dépôt légal: 4e trimestre 1989 — Bibliothèque nationale du Québec

© Tous droits réservés

Distribution: Diffusion Prologue Inc., 2975, rue Sartelon,
Ville Saint-Laurent, Québec H4R 1E6
Téléphone: (514) 332-5860 • Télécopieur: (514) 336-6060

Institut québécois de recherche sur la culture,
14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4
Téléphone: (418) 643-4695 • Télécopieur: (418) 646-3317

Introduction

Une certaine urgence

En peu de temps, la question de l'immigration est devenue d'une actualité brûlante au Québec. Elle fait la manchette de nos journaux, en un tourbillon d'informations qui nous laisse un peu étourdis.

En quelques années, les Québécois ont vécu, à travers les médias, l'arrivée de vagues successives de réfugiés ou de demandeurs du statut de réfugié. Les images dramatiques de Tamouls débarquant d'un cargo à l'été 1986 ou de Turcs marchant en groupe sur Ottawa au printemps 1988 sont gravées dans leur mémoire. Les Québécois ont par ailleurs assisté au virage radical de la politique fédérale concernant ces réfugiés ou aspirants au refuge. Ils ont aussi vu la montée des tensions raciales à l'occasion d'incidents, certes isolés, mais préoccupants. Et finalement, ils ont été témoins de l'amorce d'un débat public sur la place des immigrants dans la société québécoise de demain.

Terre d'accueil ou société fermée?

C'est dire que la question de l'immigration commence à remuer sérieusement le Québec. Elle le remue dans son image: Québec, terre d'accueil et société ouverte — avec ses quelque 1 200 000 immigrants reçus depuis la Seconde Guerre mondiale —, ou bien terre de plus en plus fermée, société qui a atteint le seuil extrême de tolérance vis-à-vis des immigrants?

L'immigration remue aussi le Québec dans les fondements de son identité: tout se passe comme si le groupe majoritaire francophone, à peine installé dans la relative sécurité de l'affirmation de sa langue, se sentait menacé par l'arrivée massive d'immigrants allophones, qui ne semblent pas autrement pressés de s'intégrer au Québec francophone.

Bien entendu, les accrochages quotidiens sur la langue — un sport typiquement québécois — masquent une question plus large. Il s'agit de la culture, ce mot étant entendu dans son sens le plus large (c'est-à-dire non pas seulement un mode d'expression par les arts, mais une manière de vivre collectivement et d'appréhender le monde). Il est clair que l'immigration est une dimension non négligeable de l'avenir de la culture québécoise.

Il n'y aurait probablement pas lieu d'être aussi préoccupé de l'avenir, si on était en présence des immigrants familiers, auxquels on s'était habitué dans les 50 dernières années: non plus quasi exclusivement des Britanniques ou des Français comme par le passé, mais en tout cas des Européens, qu'ils soient Italiens, Portugais, Grecs ou Polonais...

Or, plus que le nombre absolu des nouveaux venus, c'est l'origine de ces immigrants qui a changé. En huit ans, les Asiatiques sont passés de 26 à 42% du total des nouveaux arrivants, et les Latino-Américains, de 14 à 26% du total. Par ailleurs, le sens des mouve-

ments migratoires à l'échelle de la planète est tel que la pression internationale sur le Canada risque fort de s'accentuer dans l'avenir, plutôt que de diminuer. Que nous le voulions ou pas, ceux qui frapperont à notre porte viendront de plus en plus de pays du Tiers-Monde, de pays surpeuplés, ravagés par les guerres ou en proie aux crises économiques.

Affronter la différence

D'ores et déjà, sur le plan pratique, ce sont en majorité des gens de cultures très différentes de la nôtre qui arrivent maintenant aux frontières canadiennes. De plus en plus souvent, ce sont, en outre, «des représentants de minorités visibles» (pour reprendre l'affreux jargon administratif qui veut éviter de parler de couleur de peau). Sans préjuger de notre capacité à réaliser une intégration harmonieuse, il semble raisonnable de postuler que les obstacles culturels à l'intégration de ce type d'immigrants seront plus nombreux qu'avec les immigrants européens du passé. Du moins peut-on comprendre que se manifeste une certaine appréhension à ce sujet au sein de la population.

Alerte au Baby-crash

Les Québécois ont une autre raison majeure de s'intéresser vivement à l'immigration, à ce moment précis de leur histoire. Le Québec vit en effet un phénomène de dénatalité, ou plutôt de sous-fécondité, qui inquiète ses habitants de vieille souche. Disons-le tout de suite, ce n'est pas un phénomème unique au Québec, mais il pourrait avoir des conséquences particulièrement dramatiques ici, compte tenu de l'environnement nord-américain dans lequel il se trouve. Pour beaucoup, c'est l'existence même d'une société québécoise francophone originale qui est en jeu, à travers cette crise démographique.

Ainsi, si les tendances actuelles se maintiennent, le nombre des naissances au Québec sera inférieur à

celui des décès au tournant du siècle. Selon certaines hypothèses — les plus pessimistes, faut-il préciser —, la population totale diminuerait du tiers d'ici 30 ans, passant de 6,6 millions d'habitants à un peu plus de 4 millions seulement. Dans ce type de projection, on voit que d'ici 100 ans, seulement 24% des Québécois seraient des descendants des Québécois d'aujourd'hui. Outre le choc du déclin numérique, il est clair que le vieillissement progressif d'une population qui ne fait plus d'enfants engendrera d'importants problèmes économiques et sociaux.

Dans ces conditions, faut-il recourir à l'immigration pour combler le vide des berceaux et assurer une croissance démographique et économique? C'est une solution attrayante à première vue, surtout dans la mesure où elle serait appliquée en même temps qu'une vigoureuse politique de natalité. Mais ce n'est pas une panacée. Le recours massif à l'immigration se heurte à des limites qui sont aussi bien économiques que sociales et psychologiques.

En résumé, si l'immigration a toujours marqué le Canada depuis les débuts de la colonisation, la situation que nous vivons aujourd'hui est unique. Elle impose une certaine urgence à réfléchir au problème. Comme dans toute question d'intérêt public, il faut souhaiter que les citoyens puissent se faire leur propre opinion à partir d'une information qui soit la plus exacte et la plus complète possible.

Le but essentiel de cet ouvrage — que je signe en tant que journaliste, sans aucune prétention d'être un

expert de la question — est donc d'informer et de situer les enjeux d'un problème qui fait souvent la manchette des quotidiens, mais semble assez mal connu du grand public. Il s'agit en somme, comme l'indique le titre de la collection, de poser un *diagnostic*. Pas de remède miraculeux ni de solutions définitives, mais avant tout, des faits et des éléments d'analyse pour nourrir une réflexion.

Note de l'auteur

La recherche concernant les questions linguistiques et scolaires abordées dans le chapitre cinq est due à Carmen Altamirano, que j'aimerais remercier de sa précieuse collaboration.

J'aimerais aussi remercier tous ceux et celles qui m'ont accordé un peu de leur précieux temps pour répondre à mes questions. Enfin, merci à l'émission Première ligne *de Radio-Québec, qui m'a donné le coup de pouce initial, en m'engageant pour travailler à un dossier spécial sur l'immigration (diffusé à l'émission en janvier 1989 sous le titre «Les cinq peurs de l'immigration»).*

1

La dimension historique

Un pays d'immigrants

Hier, ils débarquaient de grands navires qui avaient traversé l'océan, au terme d'un voyage éprouvant. Aujourd'hui, ils sortent de gros avions de ligne après un vol de quelques heures, pour se retrouver dans nos aéroports à l'ambiance feutrée. Ou encore, ils arrivent prosaïquement en voiture ou en autobus à la frontière américaine.

Hier, ils étaient majoritairement Blancs, de religion chrétienne et ils venaient de l'Ancien Monde, c'est-à-dire d'Europe. Aujourd'hui, ils sont de toutes les couleurs de peau, de toutes les habitudes vestimentaires, de toutes les croyances, et ils viennent de toutes les régions du monde.

Recommencer sa vie

À première vue, ces *nouveaux immigrants* sont bien différents des anciens. Mais ce n'est qu'une apparence. Tous les immigrants en Amérique du Nord — sauf les Africains importés comme esclaves — sont les partenaires d'une même aventure. Tous ont choisi de

rompre avec le passé, de quitter leur terre natale et de recommencer leur vie à l'étranger. Pour certains, cette décision d'émigrer est longuement mûrie et préparée. Pour d'autres, elle est plus circonstanciée et reste conditionnelle: ils partent à l'aventure et n'envisagent pas obligatoirement de s'installer pour de bon dans un nouveau pays. Pour d'autres enfin, cette décision s'est prise précipitamment afin d'échapper à une guerre, à une persécution religieuse, ou à la répression d'un système totalitaire. Enfin, d'autres partent pour fuir une crise économique générale et une misère personnelle. Mais quoi qu'il en soit, chaque immigrant arrive marqué par le débat intérieur qui a précédé son départ. C'est une expérience qu'il a en commun avec tous les autres immigrants, à travers les âges et les pays.

Les vagues migratoires vers l'Amérique du Nord sont les plus importantes de l'histoire moderne et contemporaine. Depuis les débuts du XVII^e siècle à nos jours, 60 millions d'immigrants sont arrivés. Un peu plus de 12 millions d'immigrants se sont installés sur des terres qui sont devenues le Canada, et 47 millions sur ce territoire qui est devenu les États-Unis. À cela, il faut ajouter bien entendu les migrations internes à l'Amérique du Nord. Mais, de façon générale, tous les citoyens de ces deux grands pays sont aujourd'hui des immigrants ou des descendants de ces immigrants... à l'exception, bien entendu, des descendants des Amérindiens, les seuls à pouvoir prétendre au titre d'habitants originaux du Nouveau Monde.

La mémoire des ancêtres

À peine quatre siècles dans ce Nouveau Monde, c'est peu à l'échelle de l'histoire humaine. Dans beaucoup de cas, cela veut dire que la mémoire humaine, transmise de génération en génération, conserve le souvenir des premiers arrivés d'une lignée familiale, venus entreprendre une nouvelle vie au Canada. Au Canada français en particulier, l'homogénéité du premier groupe de colons venus de France et l'existence de registres

officiels permettent même de tracer la généalogie d'un nombre considérable de familles, depuis les débuts de la colonisation au XVII[e] siècle. Comme on le sait, la «recherche des ancêtres» est d'ailleurs une passion très québécoise et bien des familles conservent des arbres généalogiques.

Tout cela pour dire que beaucoup de Québécois ont spontanément conscience de faire partie d'un vaste mouvement d'immigration. C'est vrai s'ils sont nouvellement arrivés eux-mêmes, ou si c'est le cas pour leurs parents ou leurs grands-parents (ce qui constitue le premier horizon de la mémoire familiale). Mais c'est aussi vrai s'ils descendent d'une famille arrivée plus tôt dans l'histoire de ce jeune pays et dont, par chance, on a conservé une trace généalogique.

Exploration et peuplement

Les débuts de l'immigration française en Nouvelle-France sont plutôt lents. Aux yeux d'aujourd'hui, le nombre total d'immigrants arrivés sous le régime français est minuscule. En tout, un peu moins de 9 000 colons français se sont établis en Nouvelle-France entre 1608 et 1760. Même pour l'époque, l'effort français de peuplement de la Nouvelle-France est plutôt faible. Proportionnellement à sa population, l'Angleterre engagea pendant la même période 40 fois plus de ressources humaines dans ses entreprises coloniales.

Dans les toutes premières années, l'implantation est laissée aux compagnies de marchands. Puis en 1627, Richelieu crée la Compagnie des Cent-Associés, formée en majorité de Français catholiques, pour organiser la colonisation. Il y a alors seulement 100 habitants en Nouvelle-France, dont 5 femmes. La vie est rude dans

ce pays où tout est à découvrir. Les colons affrontent les longs hivers, les maladies, et les Amérindiens qui, passés les premiers contacts, les trouvent plutôt envahissants.

Lorsque l'intendant Jean Talon décrète un premier recensement en 1666, la Nouvelle-France ne compte que 3 215 habitants d'origine européenne. Il impose alors une colonisation à la romaine: don de terres aux soldats, cadeaux du roi aux jeunes ménages, subsides aux familles nombreuses. Il fait venir de France des outils, des animaux et des semences, et non plus seulement des denrées périssables. Il fait aussi venir des «filles du roi», des orphelines pour les donner en mariage aux colons mâles, et il impose des taxes sévères aux colons qui ne marient pas leurs filles. Il favorise aussi le métissage, qui a d'ailleurs existé dès les débuts de la colonie. Douze ans plus tard, la colonie compte 8 000 habitants. En 1685, elle en compte 12 000.

En 1713, se termine une longue période de guerre avec l'ennemi anglais, dont les colonies bordent la Nouvelle-France. C'est aussi la fin des guerres iroquoises, coûteuses en hommes. La Nouvelle-France, forte de 18 000 âmes, profite alors d'un répit. À défaut d'apport de sang neuf par l'immigration, ces habitants blancs et catholiques du Nouveau Monde ont une vitalité remarquable et un sens aigu de la survie. Grâce à un taux de nuptialité qui bat des records, et un taux de fertilité tout aussi impressionnant, la colonie double en moins de 40 ans, même s'il y a très peu d'immigration.

La revanche des berceaux

Puis survient la Conquête anglaise. Après la capitulation de Montréal en 1760 et le traité de Paris qui signifie la fin du régime français, ce phénomène qui passera à l'histoire comme la fameuse «revanche des berceaux» s'accentue. Pour compenser l'isolement et la

défaite, les habitants français se replient sur la religion, sur la vie rurale, et ont une nombreuse progéniture.

En même temps, l'immigration reprend le long de la vallée du Saint-Laurent. Les nouveaux arrivants sont des Anglais comme il se doit. Au début, ils sont peu nombreux et s'intègrent relativement bien. Mais la situation est tendue et le conquérant a la main lourde. Entre 1755 et 1763, il avait fait déporter quelque 10 000 Acadiens francophones, qui avaient osé se proclamer neutres lors des guerres impériales. Ce drame historique est suivi avec sympathie par les Canadiens français, le long de la vallée du Saint-Laurent, qui subissent la domination du vainqueur.

Celui-ci envoie ses propres colons, par vagues successives. Tout reste relatif, cependant: à la veille de la révolution américaine en 1776, la population de l'ensemble du Canada est d'environ 110 000, dont 65 000 d'origine française. À la suite de la proclamation de l'indépendance américaine, s'ajoutent environ 40 000 loyalistes fidèles à la couronne britannique. Près de 8 000 s'établissent dans le sud du Québec.

Les immigrants en provenance des îles britanniques sont de plus en plus nombreux à partir de 1792, et surtout de 1817, date qui correspond à une crise économique en Angleterre. Pendant 15 ans, leur nombre variera entre 8 000 et 50 000 chaque année. Poussés par la famine, des milliers d'Irlandais et d'Écossais s'embarquent pour le Nouveau Monde. Dans le Haut-Canada, c'est l'aventure, tout est à défricher. Dans le Bas-Canada à majorité francophone, l'administration britannique veille au grain et leur taille une place dans la société française.

Les ruses de Lord Durham

En 1837-1838, des rébellions éclatent dans les deux colonies. L'année suivante, à la suite du rapport

de Lord Durham, on décide de l'union de ces deux colonies. Le Haut-Canada compte alors 450 000 habitants, une population presque exclusivement d'origine britannnique, tandis que le Bas-Canada francophone, en a 200 000 de plus. Pour les dirigeants britanniques de l'époque, il est clair que l'immigration anglaise massive est une arme qui va leur permettre de dissoudre la majorité française. C'est la solution prônée à haute voix par Lord Durham. De leur côté, les Canadiens français ressentent cette tentative d'assimilation et réagissent par un nationalisme culturel.

Plus que jamais, ils défendent une langue, une religion et des lois. Ils se replient sur leur territoire, font des enfants et cultivent leurs terres. L'émigration vers l'Ouest canadien ou vers les États-Unis est considérée à cette époque, et jusqu'au début du siècle suivant, comme étant «le tombeau de la race», selon l'expression du curé Labelle. Ce qui d'ailleurs n'est pas sans fondement, si on considère le sérieux de l'hémorragie: entre 1840 et 1930, c'est un peu plus d'un million de francophones qui passeront la frontière, attirés par le dynamisme industriel de la Nouvelle-Angleterre.

Une nouvelle confédération, un pays à défricher

Pendant toute cette période, on ne peut toutefois parler de politique d'immigration proprement dite. En fait, le principe qui domine est le laisser-faire. On a besoin de bras pour construire le pays, et tout volontaire en bonne santé est finalement bienvenu.

Une traversée périlleuse

De leur côté, les vieux pays d'Europe réagissent de plus en plus aux crises économiques en envoyant leurs pauvres traverser l'Atlantique, ce qui les libère de

bouches à nourrir. Au milieu du XIX[e] siècle notamment, des crises alimentaires répétées frappent l'Irlande et l'Angleterre, alors même que la natalité est très forte. Les autorités favorisent alors l'émigration. Le voyage transatlantique reste une aventure périlleuse, qui fauche de nombreuses vies humaines: la réputation de «cercueil flottant» de certains navires n'est pas surfaite, et les compagnies de transport maritime sont mal contrôlées par les autorités.

Dès le début du XIX[e] siècle, les colonies commencent à réagir. Les nouveaux États américains sont les premiers à protester contre le déversement de ce trop-plein humain, et à fermer leurs ports. Fait peu connu mais véridique, on voit alors des cargaisons humaines errer de port en port et finir à Halifax ou à Québec. Pour les seules années de 1831 et 1832, 20 000 de ces damnés de la terre, à qui l'entrée a été refusée aux États-Unis, se retrouvent à Halifax et à Saint-Jean.

À la Confédération, en 1867, la population du Canada est d'environ 3,5 millions d'habitants. Un peu plus d'un million sont d'origine française. Les Irlandais arrivent en second avec 846 000, puis les Anglais avec 706 000, et les Écossais, 550 000. Les immigrants de toutes les autres origines ne constituent que 12% du total, soit environ 400 000.

Deux ans plus tard, le gouvernement fédéral place l'immigration sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, ce qui reflète clairement les priorités de l'époque. La première loi d'immigration est votée. Elle prévoit un partage fédéral-provincial des responsabilités, l'essentiel allant au fédéral. Elle prévoit aussi l'établissement d'un bureau de sélection d'immigrants en Grande-Bretagne, la mise en quarantaine de navires d'immigrants dans les ports, et des sanctions éventuelles aux transporteurs qui maltraiteraient leurs «clients». Cette loi ne précise pas qui peut être admis ou au contraire refusé comme immi-

grant au Canada. Plus tard, un amendement stipulera toutefois que les «criminels et autres personnes vicieuses» [*sic*] ne peuvent débarquer.

Les années d'expansion: la fleur et la boue de l'Empire

En 1896, Clifford Sifton devient ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Laurier. Ce petit homme énergique va profondément marquer l'histoire de l'immigration au Canada. Son rêve est la colonisation des Prairies. Constatant que les immigrants des îles britanniques ne sont pas attirés en assez grand nombre dans cette région, il propose une solution radicale: faire venir des paysans pauvres de l'est de l'Europe, et des membres de sectes religieuses opprimées. C'est l'époque des «peaux de mouton à Sifton», des paysans vraiment très pauvres, bergers et garçons de fermes d'Ukraine, de Poméranie et de Mazurie.

En dix ans, 75 000 Ukrainiens s'installent dans les Prairies, ainsi que des milliers de membres de sectes religieuses, principalement des Doukhobors et des Hutterites. Bien qu'ils travaillent dur et ne demandent qu'à s'intégrer, ils sont la cible des quolibets de la bonne société anglaise, et des immigrants britanniques récents. Des éditorialistes de Toronto les traitent de *Scum of the Empire* — la boue de l'Empire. Au Québec francophone, on n'est pas en reste. Le député Henri Bourassa est un des plus violents dans ses attaques contre ces immigrants «nouveau genre». Il dénonce leur assimilation à la majorité anglaise comme étant partie d'une stratégie d'élimination à long terme des Canadiens français.

Péril jaune en vue!

Si les Ukrainiens sont mal traités, leur sort est enviable par rapport à celui des Asiatiques. Ainsi les Chinois, qui sont d'abord arrivés comme travailleurs pour la construction du chemin de fer, sont bientôt dissuadés d'immigrer par l'imposition de lourdes taxes spéciales à l'entrée. Ceux qui réussissent à entrer au pays sont exclus de certains emplois. Certaines lois sont ouvertement discriminatoires à leur égard. Ainsi une loi de la Saskatchewan interdit explicitement aux Chinois d'embaucher des «femmes blanches». Quant aux Japonais, leur quartier, à Vancouver, est la cible des représailles d'honnêtes citoyens inquiets du «péril jaune». Bientôt, leur nombre sera limité à 150 nouveaux immigrants par année, en vertu d'un accord spécial dicté au gouvernement japonais. La vague jaune est endiguée!

L'affaire Komagata Maru

Les Indiens, pourtant citoyens de l'empire britannique, ont droit au même traitement discriminatoire. Un incident dramatique illustre leur sort. En 1914, un cargo japonais, le *Komagata Maru*, pénètre dans le port de Vancouver, avec à son bord 400 immigrants indiens de religion sikh... les autorités refusent de les laisser débarquer. Trois mois plus tard, ils sont encore là et c'est un navire de la marine canadienne qui, pointant ses canons, force le cargo à faire demi-tour...

En fait, le gouvernement canadien pratique ouvertement ce qu'on peut appeler «l'immigration préférentielle et restrictive». Préférence aux citoyens blancs de l'Empire, puis aux Américains, et ensuite aux immigrants venant du nord de l'Europe occidentale. Restrictions pour écarter ceux qui sont jugés «physiquement ou mentalement inaptes», ainsi que ceux «qui seront jugés incapables de s'intégrer». La nouvelle loi de 1910 définit trois classes d'indésirables, mais laisse une grande latitude d'interprétation, dont les agents d'immigration se servent pour rejeter les candidats asiatiques ou africains, par exemple. Sans compter les multiples entourloupettes

légales, comme ce règlement de 1910 qui oblige les Asiatiques à «effectuer un voyage direct, sans aucune escale» entre leur terre natale et le Canada. Comme aucune liaison maritime directe n'existe entre l'Inde et le Canada, cela revient à exclure les Indiens sans le dire. C'est ce règlement qui fut invoqué dans la triste affaire du *Komagata Maru* à Vancouver.

1913: Année record

Dans l'ensemble, la période de 1896 à 1914 est toutefois celle du «grand boom» de l'immigration. Près de trois millions d'immigrants débarquent, dont la moitié dans les quatre dernières années (l'émigration canadienne vers les États-Unis rend toutefois les gains de migration plutôt modestes pendant cette période; on calcule qu'au plus fort de l'hémorragie, près de deux millions de Canadiens ont émigré entre 1875 et 1895; le solde global est négatif pour ces deux décennies et positif de seulement 200 000 pour les deux décennies suivantes). Le record absolu d'entrées, dans l'histoire canadienne, fut établi en 1913, année où sont arrivés 400 870 immigrants. Malgré la diversification des sources d'immigration, les nouveaux venus Britanniques restent cependant le groupe le plus nombreux. Pendant ce temps, coupées du soutien de la France et idéologiquement isolées, les élites canadiennes-françaises continuent à vitupérer contre cette immigration anglophone, et à prêcher de faire de nombreux enfants pour effectuer une hypothétique «reconquête» qui devient de plus en plus improbable à mesure que le temps passe. D'autant plus d'ailleurs que l'exil des Canadiens français en Nouvelle-Angleterre a été massif...

1914-1944: trente années troubles

Non aux indésirables

L'année 1914 marque un autre tournant dans la politique d'immigration fédérale. La Première Guerre mondiale éclate, et voilà que du jour au lendemain, les Allemands et tous les immigrants de l'empire austro-hongrois sont indésirables. La peur des *Enemy Aliens* se répand et on vote en hâte des lois limitant leur entrée au Canada. Pour faire bonne mesure, on frappe aussi d'interdiction d'entrée les membres de trois sectes religieuses pacifistes (Doukhobors, Mennonites et Hutterites).

Ce mouvement de repli s'accentue après 1918. La situation économique et sociale est tendue, l'opinion publique s'en prend aux immigrants. Après 1924, on assiste à une certaine reprise de l'immigration, mais ce n'est qu'un répit de quelques années. À cause de la grande dépression économique des années 30, on ne retrouvera jamais les niveaux d'avant-guerre. À toutes fins pratiques, tous les programmes incitatifs, avec distribution gratuite de terres, sont abolis à cause de la crise économique. En 1926, on introduit le concept de parrainage: la loi favorise pour la première fois la réunion des familles, un citoyen établi pouvant parrainer les membres de sa famille qui désirent immigrer. Ceci ne s'applique toutefois pas aux Orientaux.

Avec la déclaration de la Seconde Guerre mondiale en 1939, la machine à immigrer en vient pratiquement à l'arrêt complet. En fait, la réputation de terre de liberté du Canada en prend un sérieux coup pendant cette période.

D'abord, au début de la guerre, les autorités font la sourde oreille aux demandeurs de refuge venant d'Europe. En particulier, c'est au compte-goutte qu'on accepte les Juifs fuyant le régime nazi. Au Québec, le lieutenant du premier ministre Mackenzie King mène

une vigoureuse campagne antisémite. Dans leur refus de la «guerre de l'empire» (qui se manifeste par une résistance à la conscription), les francophones du Québec tendent une oreille parfois sympathique à ces propos.

Les lois de la honte

Ce climat teinté de xénophobie n'est pas limité au Québec. En 1942, le Parlement fédéral vote une loi ordonnant la confiscation des biens — et dans certains cas l'emprisonnement ou l'exil — des citoyens des pays ennemis. Plusieurs centaines d'Allemands et d'Italiens de souche, soupçonnés d'être des sympathisants nazis, sont internés dans des camps spéciaux. Après l'attaque de Pearl Harbor en 1942, le sentiment anti-japonais est porté à son comble. Le gouvernement Mackenzie King invoque alors la Loi des mesures de guerre contre les descendants de Japonais vivant dans l'Ouest. Même si ceux-ci sont citoyens canadiens — et souvent, depuis plusieurs générations —, tous leurs biens et propriétés sont saisis et revendus à bas prix. Quelque 22 000 Canadiens de descendance japonaise sont isolés et regroupés de force dans des camps spéciaux dans les montagnes en Colombie-Britannique, pendant cinq ans. En outre, près de 4 000 personnes doivent quitter le Canada pour s'exiler au Japon. Ce n'est pas avant 1988 que le gouvernement fédéral a officiellement présenté ses excuses aux Canado-Japonais pour cette injustice flagrante.

L'après-guerre: portes ouvertes aux réfugiés

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'ouvre une période d'intense activité sur le plan de l'immigration. De 1945 jusqu'à nos jours, plus de six millions de personnes se sont installées au Canada: il s'agit donc de la période qui a amené le plus d'immigrants dans l'histoire du pays. C'est aussi la période qui voit une

diversification importante des sources d'immigration, et la fin du système discriminatoire de sélection. Enfin, c'est la période qui voit l'émergence d'une politique québécoise autonome en matière d'immigration, face à Ottawa.

Les «DP» débarquent

Dans un premier temps, ce sont des milliers de réfugiés de l'Europe en guerre qui arrivent au Canada. D'abord, il y a ceux qui n'ont plus de pays, qui ne peuvent ou qui ne veulent pas y retourner: Polonais, Ukrainiens, Tchèques, Hongrois, Lituaniens, Estoniens... C'est le défilé des «DP», les *displaced persons*, qui ont vraiment tout perdu et vont poser globalement le problème du refuge humanitaire pour la première fois.

Mais, en même temps, le flot des Britanniques quittant leur pays dévasté grossit, tandis que de nombreux Français, Hollandais, Allemands, Italiens, Grecs ou Portugais veulent émigrer vers cette Amérique du Nord qui dispose de vastes espaces et n'a pas été touchée par la guerre.

Fort heureusement pour les esprits canadiens épris d'homogénéité, cette pression internationale vient encore principalement des Européens, ces Blancs connus et jugés convenables. On ouvre donc grande la porte. Les Britanniques sont toujours les préférés, mais bientôt le statut privilégié dont ils profitent sera étendu à d'autres nations. En 1949, on élargit le «traitement préférentiel» aux Français. Deux ans plus tard, on inclut les autres pays de l'Europe du Nord-Ouest.

Par contre, il est clair qu'on n'est pas encore prêt à le faire pour les Portugais ou les Grecs ou pour les Italiens. Pourtant ces derniers arrivent par milliers, notamment dans la région de Montréal, et pratiquent assidûment la réunion des familles.

Un embryon de politique

Au niveau fédéral, deux notions assez nouvelles sont mises de l'avant. D'abord, dans un important discours, le premier mai 1947, le premier ministre Mackenzie King prône la croissance démographique par le biais de l'immigration. Il nuance toutefois ce principe en le liant au concept de «capacité économique d'accueil». Le nombre de nouveaux venus dépendra donc directement de la conjoncture économique: c'est le début d'une réflexion sur les «niveaux annuels souhaitables» (il s'agit de niveaux globaux, et non de quotas limitatifs par pays, comme on le croit parfois).

En 1952, une nouvelle loi fédérale de l'immigration est votée. Elle maintient la préférence pour les immigrants britanniques, français et américains et rend plus facile la réunion des familles. La discrimination reste manifeste, toutefois. Ainsi l'article 61 de la loi permet au ministre d'exclure n'importe quel individu ou groupe ethnique qu'il juge incapable de s'assimiler.

Les années 50 sont marquées par une implication grandissante des groupes non gouvernementaux dans la formulation de politiques d'immigration (partout, sauf au Québec francophone, qui reste indifférent ou méfiant face à l'immigration). Ces groupes font du lobbying pour l'abolition de la discrimination et pour une plus grande ouverture à l'immigration, notamment pour des raisons humanitaires. Mais il faudra attendre 1968 pour que ces changements s'inscrivent dans la loi. Une loi importante qui amène quatre points nouveaux:

— L'élimination de toute discrimination sur la base de la race ou de la nationalité pour toutes les classes d'immigrants.

— L'établissement d'un système de points applicables à tous les candidats à l'immigration, sur la base de critères publics et bien définis.

— La redéfinition de la classe de la famille et la création d'une classe nouvelle, celle de la famille

étendue «susceptible de s'intégrer au marché du travail».

— La création d'un mécanisme permettant aux visiteurs de demander le statut d'immigrant pendant leur séjour au Canada.

Les années fastes

En somme, il s'agit d'une refonte assez complète de la loi, qui tient compte de l'évolution des mentalités et de la réalité politico-économique. Pendant les 22 années qui ont suivi la fin de la guerre, environ 2,7 millions de personnes ont émigré au Canada. Cette fois, un tiers seulement vient des îles britanniques. En 1968, les Européens continuent à être les plus nombreux parmi les nouveaux arrivés, mais plus pour très longtemps. Ils viennent d'ailleurs, désormais, de toutes les régions de l'Europe: celle du centre et de l'est, avec les réfugiés des pays satellites de l'URSS; celle du sud méditerranéen, avec les Italiens, les Portugais et les Grecs; puis celle de l'ouest et du nord, avec les traditionnels Britanniques, Français et autres. Alors que la moyenne annuelle tourne plutôt autour de 120 000 nouveaux immigrants par an, on note deux moments importants au cours de cette période: 1957, avec 280 000 entrées (dont 37 000 réfugiés hongrois) et 1967, avec 220 000 entrées (en cette année de l'Expo, beaucoup se prévalent du mécanisme de demande sur place, et de la libéralisation de la loi).

Nouveaux visages

En 1974-1976, le nombre des immigrants venant des pays en voie de développement commence à augmenter de façon significative. Ce sont surtout des Indiens, des Pakistanais, des Sri Lankais, mais aussi des Noirs des Caraïbes et des Latino-Américains. Ces nouveaux visages sont remarquables dans les grands centres urbains. En particulier, Toronto voit pousser sa minorité indo-pakistanaise, et Montréal sa minorité haïtienne. On assiste à de nouvelles consultations publiques fédérales

— une fois de plus quelque peu boudées au Québec —, puis à la publication d'un Livre vert, puis au dépôt d'une nouvelle loi.

Celle-ci entre en vigueur en 1978. Elle consacre le principe de l'établissement chaque année par le Parlement de niveaux souhaitables d'immigration en fonction de la conjoncture économique, niveaux fixés en consultation avec les provinces. Elle affermit les règlements concernant la réunion des familles et interdit désormais aux visiteurs de devenir immigrants lors de leur visite au Canada. Elle reconnaît enfin que le pays a des responsabilités humanitaires envers les réfugiés.

L'accueil de près de 70 000 *boat people* vietnamiens, laotiens et cambodgiens sera d'ailleurs l'occasion de prouver à nouveau cette réputation de terre d'accueil, en 1979-1980. Deux ans plus tard, il y aura des mesures spéciales pour les Polonais affectés par la loi martiale. C'est en fait la continuation d'une politique constante d'ouverture aux réfugiés, mais désormais la pression internationale se fait de plus en plus forte sur le Canada. Au fil des années, à mesure que les États-Unis se ferment à l'immigration, le Canada a acquis la réputation d'un Eldorado pour tous les habitants des pays pauvres qui sont en quête d'une vie meilleure.

Cette pression va créer une «crise du refuge», avec un débat public sur les «vrais et les faux réfugiés», qui va éclater en 1986, et se résoudre par l'adoption de sévères limitations à l'obtention du statut de réfugié. Nous y reviendrons.

Amorce d'une politique québécoise

Le Québec bouge

En attendant, des changements importants sont intervenus au Québec, et dans les relations fédérales-provinciales. Le Québec de l'après-guerre s'éveille lentement à la question de l'immigration. Au cours des années 50 et 60, le «taux d'attraction» de la Belle Province pour les immigrants augmente pour toucher 20% de l'ensemble canadien (c'est-à-dire que sur 100 nouveaux immigrants canadiens, 20 choisissent de s'installer au Québec). Ceci reste toutefois inférieur au poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien qui est de 25% du total.

En chiffres absolus, toutefois, les bilans sont impressionnants: de 1945 à 1988, le Québec a accueilli plus d'un million d'immigrants, soit environ 26 000 par année. Pour détruire au passage le mythe de «l'invasion croissante», précisons tout de suite que la moyenne entre 1977 et 1987 est de 19 053 par an, soit *inférieure de 7 000* à la moyenne historique des 40 dernières années; on assiste donc à un déclin plutôt qu'à une croissance de cette immigration au Québec!

Toujours est-il qu'à partir de la Révolution tranquille, les dirigeants politiques du Québec revendiquent ouvertement des pouvoirs autonomes en matière d'immigration.

En 1968, un ministère provincial de l'Immigration est créé. La prééminence de la crise linguistique au Québec teinte tout le débat sur l'immigration. Depuis toujours, on soupçonne le gouvernement fédéral de vouloir noyer les francophones dans une marée anglophone et de se servir de l'immigration à cette fin. La préférence que manifestent les immigrants à s'intégrer à la minorité anglaise du Québec n'est d'ailleurs un secret pour personne. Par ailleurs, plus de 80% des immigrants au

Québec s'établissent dans la région montréalaise, ce qui n'est pas sans inquiéter pour l'avenir de la métropole.

Une entente capitale

Y a-t-il moyen de renverser la vapeur? Les gouvernements successifs des premiers ministres Lesage, Johnson, Bertrand, et le premier gouvernement de Robert Bourassa, poseront bien quelques jalons, notamment en affirmant le rôle du Québec sur la scène internationale. Mais c'est finalement le gouvernement du Parti québécois, élu en 1976, qui s'attaquera de front au problème.

D'abord, en négociant une entente donnant au Québec le choix de la sélection de ses propres immigrants. En 1978, l'entente Cullen-Couture — du nom des deux ministres de l'Immigration du fédéral et du provincial d'alors — stipule notamment que «pour tout requérant qui atteindra la norme de sélection québécoise, le Canada [...] donnera une suite favorable à la sélection positive du Québec [...] sous réserve des exigences statutaires d'admission au Canada». C'est un acquis important pour le Québec.

Le second volet de cette politique québécoise concerne l'intégration des nouveaux immigrants dans un Québec majoritairement francophone. De ce point de vue, la question de la langue est centrale. Il est clair que si cette majorité impose le français comme langue de communication officielle et surtout comme langue de travail dans tout le Québec, les immigrants seront face à un message qu'ils n'ont pas actuellement lorsqu'ils arrivent au Québec.

La loi 101 est un pas majeur dans cette direction. Elle oblige notamment les enfants des nouveaux immigrants allophones à fréquenter l'école française, ce qui devrait permettre une intégration à partir de la seconde génération. Mais tout le monde perçoit bien que ni l'application stricte de la loi 101, ni l'accueil en français

dans les écoles ou les Cofi de la province (Centres d'orientation et de formation des immigrants, créés en 1968) ne sont des solutions miracles pour faire des nouveaux arrivants de parfaits Québécois, en deux temps, trois mouvements. Une politique québécoise plus complète de l'immigration reste donc à définir.

En résumé, un rapide survol de l'histoire montre que, si le Canada a été littéralement construit par les immigrants, les politiques d'immigration semblent avoir été caractérisées par une forte dose d'improvisation, fluctuant au gré des intérêts politiques et économiques des dirigeants fédéraux. Ce survol montre aussi que, jusqu'à une période malgré tout fort récente, cette politique était restrictive et discriminatoire sur une base ethnique et raciale. Il montre enfin que la méfiance historique des Canadiens francophones du Québec envers les immigrants est liée au combat qu'ils mènent depuis quatre siècles pour la survie et pour l'épanouissement de leur propre culture en Amérique du Nord.

2

La dimension humanitaire

Réfugiés à la porte

Au cours des dernières années, on a beaucoup plus parlé au Canada des réfugiés que des immigrants. Au point où une certaine confusion s'est installée dans l'esprit du public — confusion qui a contribué à brouiller la perception des politiques d'immigration suivies, tant sur le plan provincial que sur le plan fédéral.

De leur côté, certains médias d'information, avec leur rapidité à déceler (et le plus souvent à dénoncer) des «vagues» successives de réfugiés, n'ont pas beaucoup aidé à la compréhension du phénomène. Si on ajoute à cela la paresse des fonctionnaires et politiciens à expliquer les enjeux, on ne s'étonne plus de nager en pleine confusion. Parmi les questions que tout le monde se pose: Les réfugiés sont-ils des immigrants? Réponse spontanée: Oui, sans doute, mais seulement les «vrais réfugiés»... mais comment reconnaît-on les vrais des faux réfugiés? Et que faire d'eux, lorsqu'ils sont arrivés ici de toute manière? Ne leur doit-on pas asile: ne sont-ils pas nos nouveaux immigrants, après tout? Pour y voir clair, il faut reprendre les choses au tout début.

Peu de pays ont de véritables politiques d'immigration. Beaucoup se contentent de régir l'entrée des étrangers sur leur territoire, et de leur accorder des droits temporaires de résidence, ou un droit d'asile dans le cas des réfugiés. En fait, ce sont les pays du Nouveau Monde qui ont instauré des politiques véritables, en acceptant d'accorder, dès leur arrivée, un droit de résidence permanent à des étrangers.

Une triple composante

Bien entendu, ces pays se sont lancés dans de telles politiques pour servir leurs propres intérêts: ils ont perçu les nouveaux venus comme des atouts pour leur développement. Il y a en effet des avantages tangibles à faire appel à des immigrants, sur le plan démographique, sur le plan économique et sur le plan culturel. À vrai dire, cette triple composante démographico-économico-culturelle de l'immigration est tellement manifeste qu'elle cache même ce qu'on pourrait appeler la quatrième dimension de toute politique d'immigration, soit la dimension humanitaire. Celle-ci a trait, non plus aux besoins utilitaires de développement d'une société, mais au devoir de solidarité internationale, et à l'expression de valeurs morales profondes. En choisissant d'accueillir des personnes en situation de détresse, une société manifeste une solidarité avec l'aventure humaine. Cette société exprime concrètement l'importance qu'elle accorde aux valeurs de compassion, de partage et de liberté.

Réfugiés et demandeurs du statut de réfugié

Sans doute les hommes et les femmes ont-ils fui de tout temps les guerres, les persécutions ethniques ou religieuses, l'emprisonnement arbitraire, la torture, la famine, les tremblements de terre et autres cataclysmes

naturels: ce sont les plus communs et les plus puissants moteurs de l'histoire des migrations internationales. Mais il revient à nos sociétés modernes d'avoir reconnu publiquement le devoir international de solidarité et d'avoir codifié, en quelque sorte, les droits des «personnes en détresse». L'Organisation des Nations unies et certains organismes internationaux ont ainsi érigé les bases d'un système de secours, dont un des éléments essentiels est ce qu'on nomme, dans le jargon de l'aide internationale, le rétablissement dans un tiers pays.

Les déplacés deviennent ainsi des immigrants. Surtout à destination des pays d'Europe occidentale, et d'Amérique du Nord, bien entendu. Depuis la Seconde Guerre mondiale, il s'agit d'un courant important des migrations internationales, et la plupart des pays ont élaboré des lois et des règlements concernant la reconnaissance du statut de réfugié et l'octroi du droit d'établissement en leur sol de telles personnes.

Trois types de réfugiés

Avant d'aller plus loin, établissons tout de suite quelques distinctions utiles dans ce débat où le grand public y perd son latin, non sans raison d'ailleurs. Ceux qu'on nomme «les réfugiés» appartiennent, en gros, à trois groupes différents. D'abord, il y a des gens qui répondent aux critères précis de persécution ou de danger consignés dans la Convention internationale sur les réfugiés, signée par quelque 200 pays. On sélectionne ces personnes dans des camps, à l'étranger dans les ambassades, et, parfois, à l'arrivée au pays.

Puis, il y a ceux qui se trouvent dans des situations semblables à celles des réfugiés au sens de la Convention, mais qui ne répondent pas exactement aux critères et sont admis en raison de circonstances spéciales, au sein de progammes spéciaux. Au Canada, c'est ce qu'on appelle les «catégories désignées»; il y en a trois: une pour les Européens de l'Est, une pour les Indochinois,

et une pour les prisonniers politiques et personnes opprimées, qui est l'ancienne catégorie désignée de Latino-Américains. S'ajoutent à ce groupe les «mesures spéciales», c'est-à-dire des cas humanitaires venant de pays en guerre, de pays où sévit la famine, ou des victimes de catastrophes naturelles (la liste pouvant changer d'année en année). En 1988, de telles mesures spéciales touchaient les ressortissants d'Iran, d'Iraq, du Liban, d'Éthiopie, du Sri Lanka, du Salvador et du Guatemala.

Enfin, il y a le troisième bloc: ceux qui arrivent inopinément aux frontières et demandent alors, pour une raison X ou Y, d'être admis comme réfugiés. Dans le jargon des fonctionnaires, ce sont les «requérants sur place», ou les «revendicateurs du statut (de réfugié)». On peut aussi les appeler «demandeurs de refuge». Jusqu'à 1989, la loi garantissait que leur requête serait examinée par une commission spéciale, qui statuerait sur cette demande. Certains étaient acceptés, d'autres refusés et expulsés.

La montée du refuge

Toutes ces distinctions sont utiles, mais elles ne permettent pas de comprendre où se situe «le problème des réfugiés», ou bien, ce qui explique l'importance récente accordée à cette quatrième composante de l'immigration dans les médias et les débats publics. Pour comprendre cela, il faut remonter dans le temps.

Le Canada, refuge sûr

Depuis 1945, Le Canada a développé une attitude d'ouverture face à toutes les personnes déplacées et persécutées, ce qui lui a valu d'être reconnu sur la scène internationale comme un lieu de refuge sûr. En 1986, l'attribution «au peuple canadien, à titre collectif» de la

médaille Nansen est d'ailleurs venue couronner cette réputation. Au fil des années, des vagues de réfugiés d'Europe centrale et de l'Est, puis d'Amérique latine ou du Sud-Est asiatique, ont ainsi trouvé leur point d'aboutissement au Canada. Cependant, à l'exception des années de crise (comme 1956-1957 avec quelque 37 000 Hongrois et 1979-80 avec 60 000 *boat People*), le nombre de réfugiés est toujours resté modeste par rapport au total annuel des entrées. En proportion, on parle d'une moyenne de 10% environ de réfugiés, depuis la Seconde Guerre mondiale.

Mais ce qui est nouveau, c'est la croissance très nette des réfugiés, en nombre absolu et en proportion du total, tout au long des années 80 au Canada. D'abord lent, le mouvement a culminé entre 1986 et 1988, où, profitant d'une loi généreuse dont nous reparlerons plus loin, 85 000 étrangers se sont présentés à nos portes en demandant sur place le statut de réfugié. Cette façon de faire leur permettait d'entrer au pays et de s'y établir (la loi garantissait une audition de leur requête devant une commission spéciale qui statuait sur leur sort, mais la liste d'attente pour les auditions atteignait cinq ans en dernier).

Tant et si bien que la proportion de réfugiés et autres n'a cessé d'augmenter de 1980 à 1985, et a dépassé 20% du total à partir de 1985. Le summum a été atteint en 1988, lorsque *près du tiers* des arrivées a été composé soit de réfugiés ou assimilés, soit de revendicateurs de statut. Pour l'ensemble du Canada, on parlait alors d'environ 50 000 personnes, soit 21 000 réfugiés et assimilés et 30 000 revendicateurs. Pour le Québec seul, on parlait de 3 200 réfugiés et assimilés et d'environ 15 000 revendicateurs. Ce phénomène a été masqué dans les rapports officiels (un requérant étant par définition, ni un immigrant, ni un réfugié, mais une «non-personne» sur le plan administratif, on les cherchait en vain dans les rapports ministériels), mais n'a pas

échappé aux médias, ni à l'homme de la rue. Dans les deux centres urbains de Montréal et de Toronto, qui se partageaient moitié-moitié ces nouveaux venus, leur visibilité était désormais flagrante.

Le Tiers-Monde à nos portes

Il faut ici préciser une autre caractéristique des demandeurs de refuge, une caractéristique qui a beaucoup contribué à faire de ce «phénomène» un «problème». Ces personnes sont essentiellement issues de minorités ethniques visibles: Asiatiques, Latino-Américains ou Noirs des Caraïbes, ils ont la peau plus sombre que leurs prédécesseurs, réfugiés des années 50 ou 60. En somme, c'est le Tiers-Monde pauvre, surpeuplé et en guerre qui est à nos portes... Aux yeux du public, c'est cela qui pose problème. Les sondages montrent qu'une majorité de la population, tout en étant favorable à l'immigration traditionnelle, redoute l'invasion des réfugiés. Elle craint le changement brutal de visage et de valeurs de la société qui pourrait en être la conséquence. Au Québec, cette crainte est encore plus forte parmi les francophones. Pour plusieurs commentateurs, cette réticence accrue serait liée à la bataille que les francophones mènent pour l'affirmation de la «société distincte». En somme, tout se passe comme si les Québécois de la majorité ne percevaient pas les réfugiés comme des alliés dans ce combat, et qu'au contraire, ils les voyaient comme des adversaires.

Une crise globale

Mais il faut revenir à la scène internationale pour bien saisir les racines du problème. La réalité est que nous sommes en présence d'une crise internationale du refuge, qui sévit depuis une dizaine d'années, et qui va en s'aggravant. À l'échelle de la planète, les pressions

démographiques, économiques et politiques font qu'il y a de plus en plus de personnes qui cherchent à fuir les zones de guerre, de famine et de pauvreté, et qui veulent émigrer dans les pays développés en paix, ceux de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord en tête. C'est, facilitée par l'âge des transports aériens, la ruée prévisible du sud au nord, du Tiers-Monde vers le monde développé, des pays surpeuplés vers les pays peu peuplés. Il est évident que ce phénomène inclut aussi des migrants à motivation principalement économique, et dépasse donc le strict cas des personnes fuyant les guerres et les persécutions, mais l'important est de voir que ce mouvement a pris une ampleur inégalée, et que la pression internationale sur les pays d'accueil ne peut aller qu'en augmentant.

Réfugiés en orbite

Déjà, le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) estimait, en 1987, que 12 millions de personnes dans le monde pouvaient être considérées comme des réfugiés. Chaque année, le décompte change évidemment en fonction des foyers de guerre de par le monde, mais l'année 1987 donne une bonne idée de l'ampleur du problème.

On considérait alors que cinq millions d'Afghans avaient quitté leur pays en quête de refuge depuis le début de la guerre en 1979. Dans la corne de l'Afrique, on comptait 900 000 réfugiés au Soudan, 500 000 en Somalie, à peine moins en Éthiopie et à Djibouti. Dans la région indochinoise, si près de 370 000 Laotiens, Vietnamiens et Kampuchéens avaient été rétablis dans des tiers pays depuis 1975, il en restait encore 150 000 dans des camps de réfugiés, sans compter les 280 000 Kampuchéens entassés dans les camps le long de la frontière thaïlandaise. En Amérique centrale, on estimait, cette année-là, à plus d'un million et demi le nombre de sans-abri fuyant la guerre vers des pays plus calmes alentour, ou vers «El Norte». Quant au Moyen-Orient,

on recensait notamment deux millions de Palestiniens éparpillés dans des camps, et quelques centaines de milliers de Libanais fuyant la désintégration de leur pays...

Ces statistiques brutales — et étourdissantes! — ne reflètent que partiellement la réalité. Fuir son pays en guerre, la prison, la torture ou la famine, sont déjà des expériences traumatisantes qu'on a peine à s'imaginer dans les salons feutrés de l'Occident. Mais la vie quotidienne dans des camps où l'angoisse du lendemain étreint des familles dépossédées de leurs biens, est une autre expérience proprement effrayante. Il faut saisir un peu de ce désespoir humain pour comprendre la situation. Une question fondamentale de dignité humaine et de solidarité est ici en jeu.

Revenir: oui, mais...

L'immigration des déracinés dans les pays développés n'est pas toujours la solution idéale, ni même souhaitée. Les organismes de secours international privilégient, bien entendu, le retour de ces victimes dans leur pays d'origine, une fois les guerres finies. Mais force est de constater que ce n'est pas toujours possible ou souhaitable, tant les haines et divisions entre peuples ou ethnies sont profondes. En fait, l'établissement temporaire dans un pays voisin en paix est souvent la solution pratique à court terme pour les victimes. Mais ce scénario classique a des rebondissements prévisibles: au bout d'un certain temps, ces pays de premier refuge se plaignent d'être surchargés et font appel à leur tour à la solidarité internationale. Et tandis que les diplomates multiplient des conférences ponctuées de douloureuses doléances, certains réfugiés se voient repoussés d'un pays à l'autre, devenant en quelque sorte en orbite sur la terre.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que les mécanismes internationaux de refuge sont malheureusement

lents et inefficaces. Ce n'est donc pas toujours par la «grande porte» des camps que les réfugiés quittent leur pays, munis d'un beau certificat de sélection d'un pays-hôte. En fait, il y a plusieurs voies possibles pour aboutir au Canada ou en Europe, de la sélection dans un camp de la Croix-Rouge au passage clandestin sur un cargo douteux, payé à un trafiquant qui s'enrichit sur la misère et l'ignorance des autres. À l'arrivée, on se dit qu'on peut toujours demander asile...

Des freins imprégnés de racisme

De fait, cette solution a longtemps fonctionné à merveille. Outre qu'il existe une tradition fort honorable d'asile en Europe et en Amérique, elle faisait l'affaire de nombreux pays d'Europe, qui comptent sur les immigrants comme volant de secours pour leurs économies. Une main-d'œuvre bon marché, qu'on peut remercier lorsque la croissance reprend. Mais voilà: les arrivants se sont faits très nombreux, l'économie a moins eu besoin d'eux, et les anciens ne sont pas partis comme prévu. Alors, on a fermé les portes au refuge, ou mis de sérieux freins. En moins de dix ans, dans les années 80, une vague de xénophobie et de racisme a balayé l'Europe, en réponse aux vagues continuelles d'immigrants et de revendicateurs d'asile.

France, Allemagne, Suisse: le «backlash» européen

Une situation explosive

Nulle part le mouvement de *backlash*, ou de choc en retour, n'est plus frappant qu'en France. Sans doute parce qu'il s'est incarné dans un mouvement politique d'extrême droite assez puissant, le Front national de Jean-Marie Le Pen, et parce qu'il s'étale sur les murs des villes (avec des messages aussi crus et violents que «Dehors les étrangers, la France aux Français» et «Il faut blanchir les bronzés avec un lance-flammes»)...

Tout cela est vrai, mais il faut préciser que la question immigrante telle qu'elle se pose en France est très particulière. Sur les 4,5 millions d'immigrants vivant en France (contrairement à ce qu'on pense, il s'agit d'une proportion constante de la population totale, soit 7%, sur les 50 dernières années), aujourd'hui près de deux millions sont des Maghrébins et des Africains. Employés au bas de l'échelle, exploités et ostracisés, ils n'ont jamais pu s'intégrer, et la situation est devenue explosive, particulièrement dans le sud du pays, où l'arrivée des rapatriés de la guerre d'Algérie dans les années 60 avait déjà plus que froissé quelques plumes de Français nationalistes. L'extrême droite raciste de J.-M. Le Pen a fleuri sur un terrain dangereux que plusieurs gouvernements successifs avaient contribué à préparer.

Depuis quelques années, la France tente d'une part de mieux intégrer ses immigrants algériens, tunisiens et marocains établis de longue date, par une série de mesures sociales et civiles, et d'autre part de limiter le flot des nouveaux arrivants, ce qui ne se fait pas sans heurts. En cours de chemin, la fermeture des frontières a touché les vrais réfugiés, car l'octroi du droit d'asile politique est devenu plus difficile.

Quand la RFA se sent assaillie

Le cas de l'Allemagne est différent, même si la tendance à la fermeture des frontières est identique. D'abord, notons que la République fédérale d'Allemagne a fait un effort remarquable pour recevoir des réfugiés. En 1987, on estimait à 700 000 le nombre cumulatif de ceux à qui elle avait accordé asile dans les dix dernières années. En dehors de sa politique d'importation massive et temporaire de travailleurs turcs et yougoslaves pour les besoins de son économie (le nombre de ces travailleurs atteint 4,5 millions), ce pays a fait un effort soutenu pour accueillir, nourrir et loger des réfugiés de pays en guerre. Les Tamouls, les Ghanéens, les Pakistanais et les Iraniens, en particulier, ont été bien reçus. Non sans

un coup de pouce, sans nul doute malicieux, des Allemands de l'Est, qui se sont amusés à leur refiler par la frontière de Berlin-Est des autobus et des avions entiers de réfugiés de ces pays...

Mais, malgré ces efforts, la situation est devenue très tendue en RFA au cours des années 80. La population a commencé à réagir à la présence massive de ces immigrants. Des incidents ont fait surface. Des Tamouls ont été attaqués dans la rue, leurs quartiers ont été la cible de raids de fanatiques d'extrême droite. Des travailleurs turcs ont aussi été attaqués en public par des ouvriers allemands en colère. Quand Bonn a voulu faire marche arrière et leur a offert des primes pour qu'ils retournent chez eux, beaucoup ont refusé, et la situation est devenue critique.

Entre-temps, dès 1983, les lois permettant l'accès au statut de réfugié politique ont été resserrées. Mais aussi, les autorités allemandes ont commencé à faire la vie dure aux réfugiés, les laissant croupir dans des camps inconfortables et ne leur permettant pas de travailler avant deux ans. Le Haut Commissariat aux réfugiés a fait enquête et fini par blâmer publiquement la RFA en 1985. Quelques mois après, la presse révélait l'existence d'une directive gouvernementale secrète stipulant que les camps devaient être gérés «de façon à faire naître chez les chercheurs d'asile le désir de retourner dans leur propre pays» et à «dissuader les immigrants potentiels». Voilà qui avait le mérite d'être clair!

Xénophobie à la Suisse

Au sud de l'Allemagne, la Suisse vivait pendant ce temps un changement encore plus radical dans son attitude face aux réfugiés légitimes, le tout dans une discrétion toute helvétique. En 1984, les autorités commencèrent à expulser des Chiliens, des Turcs et des Tamouls, en déclarant qu'ils n'étaient pas en danger

dans leur pays d'origine. Puis, les frontières se fermèrent. En novembre 1985, on mit 59 Zaïrois, menottes aux poings s'il vous plaît, sur un vol vers Kinshasa et on avertit tous les Africains qu'ils ne seraient plus les bienvenus.

L'allure raciste de telles campagnes fit sursauter les défenseurs des libertés, mais il y avait suffisamment d'appuis politiques parmi les conservateurs suisses pour appuyer cette révision radicale de la politique de refuge, dans le pays qui se veut celui de l'asile par excellence. Des lois restrictives ont été votées et sont désormais en vigueur. Selon les autorités, le fond de l'histoire était de distinguer les «vrais» réfugiés des «faux», ceux qui n'ont que des motivations économiques par exemple. Les Africains furent pointés du doigt comme étant de faux réfugiés et il n'est pas douteux que certains d'entre eux l'étaient. Mais dans l'ensemble, une enquête du Haut Commissariat aux réfugiés a établi que seulement 10 à 15% des demandes de refuge faites en Occident sont «manifestement non fondées».

En fait, presque tous les pays d'Europe, y compris les pays du Sud, ont passé récemment des lois restreignant l'entrée des demandeurs de refuge. Plusieurs ont imposé des visas à l'entrée de certains nationaux, indépendamment de leur politique de refuge. Ils ont imposé des sanctions sévères sur les passeurs ou sur les compagnies de transport qui ne s'assurent pas de la validité des titres de voyage de leurs passagers. La palme de la répression revient à la Grande-Bretagne de madame Thatcher, aux prises comme on le sait avec de sérieux troubles raciaux. Entre autres mesures, la nouvelle loi de la citoyenneté britannique nie à 4,5 millions de résidents le droit d'établissement permanent. Mais la fermeture des frontières est un phénomène commun en Europe. Même le très libéral Danemark, par exemple, n'échappe pas à ce virage anti-immigrants et anti-réfugiés. Ce pays a voté une loi qui lui permet de refuser l'entrée à tout

demandeur d'asile qui aurait passé ne serait-ce qu'une heure dans un pays jugé sûr, avant d'arriver à sa frontière. Il est clair qu'une des conséquences redoutées de ce genre de lois est de favoriser le retour des trafics illégaux. Dans la mesure où toutes les voies légales sont bloquées, certains peuvent être tentés de recourir aux voies illégales.

L'éclatement de la crise au Canada

Dans cette perspective globale, il est difficile de considérer la crise du refuge qui s'est étalée à la une des journaux canadiens dans les dernières années comme un fait isolé. De toute évidence, le Canada a été atteint par la même vague de *backlash* qui avait déferlé sur les rives de l'Europe, et incidemment des États-Unis, quelques années plus tôt. Tout au plus pourrait-on dire que la crise canadienne a connu un début plus lent, et un dénouement plus tardif. Pour le reste, cette crise a mis à jour l'improvisation constante et l'ambiguïté qui caractérisent la politique d'immigration au Canada.

L'entonnoir déborde...

L'histoire commence en 1980. Cette année-là, on enregistre 1 600 demandes de statut de réfugié à la frontière (on ne parle pas ici des réfugiés parrainés et sélectionnés à l'étranger). En 1981 et 1982, ce chiffre double. En 1983, nouveau bond, jusqu'à 6 100. Puis, l'année suivante, c'est 7 100, puis 8 300 en 1985 et 18 300 en 1986. Pour les deux années suivantes, on atteint un nombre record de 30 000 requérants du statut.

Que s'est-il passé? Certaines personnes ont simplement profité d'une loi assez généreuse (voir le texte encadré dans ce chapitre). Celle-ci permettant à tout voyageur arrivant aux frontières de demander sur place,

par simple déclaration verbale, le statut de réfugié. La loi garantissait alors une audition formelle de cette requête devant une commission. Entre-temps — et cela pouvait durer de six mois à deux ou trois ans —, le requérant était traité comme un immigrant admis: il recevait une aide financière temporaire à l'arrivée, puis pouvait bénéficier de l'assurance-maladie, du Bien-Être social le cas échéant, et de différents services provinciaux; il recevait aussi généralement un permis de travail. C'était donc une voie facile pour immigrer, qui permettait de sauter les files d'attente et la paperasse dans les ambassades canadiennes à l'étranger. Et puis, c'était bien connu, les fonctionnaires se montraient compréhensifs.

Jusqu'au jour où le système s'engorgea, et où les abus commencèrent à nourrir un ressentiment de la part des immigrants «ordinaires». Avec un cumul de 10 000 «arriérés» en 1982, selon le jargon épouvantable des fonctionnaires, c'est-à-dire des requérants dont la demande n'était pas encore passée devant la commission, le gouvernement vit venir la crise en 1982. Il commanda des études, se fit dire en 1983, en 1984 et en 1985 (par le remarquable rapport du rabbin Gunther Plaut) qu'il fallait réformer ce système, et... ne fit rien du tout.

Portugais, Tamouls et Turcs

En 1985 toutefois, survint une première crise sérieuse. En dix mois, 1 600 Portugais s'étaient présentés aux aéroports de Montréal et Toronto en demandant le statut de réfugié, car, disaient-ils, ils étaient Témoins de Jéhovah et persécutés à cause de leur foi au Portugal. Il fallut un bout de temps aux fonctionnaires pour comprendre qu'ils se faisaient passer *un beau sapin*, saveur portugaise. Le gouvernement finit par imposer un visa

temporaire pour mieux contrôler les arrivées suspectes, au grand dam d'une communauté portugaise politiquement très influente. La méthode du visa n'était pas très brillante, mais elle avait bien servi à plusieurs reprises déjà dans les années 70, pour endiguer des vagues soudaines.

La pêche aux Tamouls est ouverte

La seconde crise fut plus sérieuse, même si elle ne porta que sur 155 individus. Des Tamouls, qu'un capitaine de pêche, plutôt hardi et courageux, alla repêcher dans les eaux froides de Terre-Neuve, un beau matin d'août 1986. Des Tamouls entassés dans des canots de secours, jetés à la mer par le capitaine d'un cargo qui repartit dans la brume sans attendre son reste. De vrais réfugiés, abandonnés sur la mer démontée! Et ils faisaient appel à la générosité du peuple canadien! Dix heures après, le ministre Gerry Weiner leur accordait un permis ministériel. Ils pouvaient rester chez nous.

C'est alors que le scénario dérapa. Le lendemain, les journalistes, évidemment accourus sur les lieux pour couvrir cette histoire en or, soulignèrent de curieux trous dans le récit des pauvres Tamouls. On découvrit qu'ils étaient partis d'Allemagne 13 jours plus tôt, et non 35 jours comme ils le prétendaient. Quatre jours plus tard, lors d'une conférence de presse dramatique tenue à Montréal, leur leader admettait ces faits et déclarait: «Nous regrettons profondément d'avoir trompé le public. Nous implorons le pardon, non seulement du Tout-Puissant, mais aussi du peuple canadien.» Les Tamouls avaient menti! Du coup, l'opinion publique se retourna contre eux. Leurs défenseurs eurent beau souligner que des réfugiés avaient de bonnes raisons de masquer la vérité au sujet de leur fuite, rien n'y fit. Le gouvernement engagea sa machine en marche arrière et, tout en offrant asile à ces 155 Tamouls à titre exceptionnel, proclama bien haut qu'il était temps de «trier entre les vrais et les faux réfugiés qui abusent de notre générosité». Du même

souffle, le ministre senior de l'immigration, Benoît Bouchard, annonça «une révision en profondeur de la politique d'accueil aux réfugiés».

Les Turcs du Québec

La troisième crise fut celle des Turcs. Contrairement aux deux autres, cette crise passionna l'opinion publique québécoise, et mit en jeu les pouvoirs politiques du Québec, quoique, conformément à la séparation des pouvoirs entre le fédéral et le provincial, c'est Ottawa qui décide qui est réfugié ou pas.

Attirés eux aussi par des promesses fallacieuses d'agents de voyage — tout comme les Portugais —, quelques centaines de Turcs étaient arrivés en 1987 à Mirabel et avaient candidement demandé le statut de réfugié. On les avait laissés en paix et la plupart s'étaient bien intégrés au tissu social québécois. Plusieurs avaient appris le français et trouvé un emploi. Lorsqu'au printemps 1988, ils reçurent des avis d'expulsion, parce qu'ils ne se qualifiaient pas comme réfugiés ou immigrants, ce fut un tollé général. Les Turcs en appelèrent à l'opinion publique, refusèrent de quitter le pays, entamèrent une marche sur Ottawa. Ce fut en vain, et on assista au triste spectacle de familles turques en pleurs reconduites à Mirabel par des agents d'immigration. Une centaine de Turcs furent ainsi expulsés un à un au printemps 1988 (ironiquement, certains revinrent un an plus tard en tant qu'immigrants réguliers sélectionnés par le Québec... grâce à leur connaissance préalable de la langue et de la société québécoise!).

Une nouvelle législation

L'expulsion des Turcs du Québec devait être le point culminant de la crise du refuge. Les mailles du filet se resserrèrent brusquement en 1988, laissant à peine passer une dernière vague de Panaméens. À la fin de 1988, à l'issue d'un débat public passionné, le gouvernement fédéral réussissait à faire voter deux nouvelles lois sur les réfugiés. Une page était tournée.

LES NOUVELLES LOIS SUR LES RÉFUGIÉS

Le 1er janvier 1989, la nouvelle législation concernant les réfugiés entrait en vigueur au Canada. Depuis cette date, il est beaucoup plus difficile que par le passé d'accéder au statut de réfugié en revendiquant ce statut à l'arrivée à la frontière. Le Canada continue cependant à donner asile à tous ceux qui sont reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations unies, en les sélectionnant dans ses ambassades à l'étranger et dans des camps de réfugiés.

Qu'est-ce qui a donc changé? Il faut revenir en arrière pour bien saisir le fond du problème. Jusqu'avant 1989, n'importe qui arrivant à la frontière canadienne et prononçant les mots magiques «je demande le satut de réfugié» était aussitôt admis comme «revendicateur du statut de réfugié». La loi lui garantissait une audition pleine et entière de son cas devant une commission, qui l'admettait ensuite comme réfugié, ou bien rejetait sa requête (ce qui était extrêmement rare).

Mais dans les dernières années de ce système, soit de 1984 à 1988, le nombre de revendicateurs avait grossi de manière phénoménale et le temps d'attente pour ces auditions s'allongeait jusqu'à atteindre deux et trois ans, et même plus. En attendant l'audition de leur requête, les revendicateurs recevaient une aide temporaire pour

se loger, puis pouvaient travailler ou recevoir des prestations de bien-être social. Ils pouvaient bénéficier de l'assurance-maladie et inscrire leurs enfants à l'école publique. En fait, en se déclarant revendicateur, n'importe qui pouvait devenir immigrant en court-circuitant la filière régulière de l'immigration. C'était une porte ouverte aux abus.

En 1987, le gouvernement conservateur a réagi en présentant deux projets de lois, C-55 et C-84, qui ont été adoptés en 1988. La nouvelle législation a deux volets:

— d'une part, il s'agit de dissuader les «faux réfugiés» et leurs intermédiaires négligents (les transporteurs, par exemple) par la menace de fortes amendes et de peines de prison;

— d'autre part, il s'agit de procéder à un examen rapide de la demande du revendicateur à son arrivée, afin de déterminer si oui ou non son cas est admissible à une audition devant la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Cette phase préalable est cruciale, parce que les critères administratifs et légaux ont tellement été resserrés que la très grande majorité de ceux qui auparavant entraient dans le processus — et notamment les réfugiés pour raisons strictement économiques —, sont maintenant refoulés *illico presto*.

Enfin, il faut régler «l'arriéré accumulé» (en anglais, le *backlog*), c'est-à-dire le cas des 85 000 revendicateurs arrivés avant 1989, dont 40 000 au Québec, et qui n'ont pas encore eu d'audition de leur requête. Ottawa est resté ferme sur ce sujet et n'a pas déclaré d'amnistie, mais une révision cas par cas. Le ministère prévoit donc qu'environ 20 000 de ces 85 000 étrangers seront expulsés, tandis que le reste rejoindra le peloton des immigrants réguliers, autorisés à rester au pays. Il s'agit d'une opération d'envergure, dont le coût est estimé à 100 millions de dollars et qui s'étendra jusqu'en 1991.

Un nouveau régime

Depuis le 1er janvier 1989, l'entrée au Canada des requérants est donc gouvernée par cette nouvelle législation, qui a pour effet de diminuer sévèrement le nombre de personnes admises comme réfugiés à la porte. En gros, on est passé de près de 30 000 cas par an en 1986-1988, à un nombre de 5 000 ou 6 000 cas de ce type en 1989. Les spécialistes pensent que ce niveau devrait être maintenu au moins quelques années. En somme, on est revenu au niveau d'avant les années 85-88 en ce qui concerne les revendicateurs. Par ailleurs, à voir l'évolution des consultations publiques tenues chaque année pour fixer les niveaux d'accueil souhaitables, il ne semble pas que le niveau de 20 000 — 25 000 réfugiés «officiels» et assimilés (les catégories désignées et mesures spéciales dont nous parlions au début de ce chapitre) soit susceptible de changer beaucoup dans l'avenir immédiat.

Sur le plan politique canadien, la crise est donc provisoirement résorbée. Sur le plan mondial, par contre, la pression monte et il serait naïf de penser que la question des réfugiés — ou, plus largement, le départ massif de migrants de pays pauvres ou en guerre — est définitivement réglée. Tout au contraire, l'égoïsme des nations et la persistance des conflits armés sur la planète laissent penser que la crise mondiale du refuge va malheureusement s'aggraver.

3

La dimension démographique

Alerte à la dénatalité

L'avenir démographique d'un peuple n'est généralement pas un sujet de débat public bien excitant. Chacun d'entre nous vit des choix personnels pour former un couple ou pas, élever des enfants, s'occuper de ses parents et amis vieillissants. Nous percevons bien que ces choix individuels ont une importance sur le plan collectif, mais pourquoi diable s'en préoccuper? C'est l'affaire de spécialistes qui jonglent avec des statistiques et des taux compliqués, et qui se perdent dans des scénarios tous plus spéculatifs les uns que les autres! Demain, dans 50 ou 100 ans, la société dans laquelle nous vivons continuera d'exister. Et quant à nous, eh bien, nous ne serons plus de ce monde!

Oui, mais justement, si après-demain, il n'y avait pas d'avenir collectif, parce que nous n'aurions plus de descendants pour prendre la relève? Si, par manque d'enfants, notre peuple devenait tellement minoritaire qu'il finirait assimilé dans un grand tout indistinct? Si nous étions menacés de disparition, purement et simplement? Du coup, les endormis que nous sommes se

réveillent et se mettent à discuter avec passion. Oui, l'avenir nous intéresse...

Cris d'alarme

C'est sur cette fibre d'angoisse de disparition que jouent les nombreux cris d'alarme lancés au Québec à propos de la crise démographique que nous traversons actuellement. Il n'est pas certain que cette façon de dramatiser les choses soit la plus apte à faire comprendre les véritables enjeux, mais on peut au moins admettre qu'elle présente une certaine efficacité sur le plan de la communication publique. Ainsi, le documentaire de l'Office national du film intitulé *Disparaître*, présenté par Lise Payette, a délibérément choisi ce biais pour aborder la question de l'immigration. À le regarder, on peut notamment se poser des questions sur le réductionnisme que cette démarche opère. Dans cette perspective, en effet, l'immigration est abordée sous deux angles: d'une part, c'est une solution possible à la dénatalité, c'est-à-dire une façon de compenser la chute démographique du groupe d'origine; et d'autre part, c'est une menace aux valeurs et à l'identité culturelle de ce même groupe. Il ne fait pas de doute que ces deux dimensions existent, mais les exposer ainsi, dos à dos, est loin de rendre compte des divers aspects de l'immigration, ni même de l'ensemble des interactions entre la dénatalité et l'immigration.

Le cocktail perdant: dénatalité et déficit migratoire

La première chose qu'il faut clarifier, c'est la nature et l'étendue du problème. Depuis une vingtaine d'années, il y a une dénatalité sensible au Québec, c'est-à-dire une diminution importante du nombre de

naissances. Ce n'est pas un problème exclusivement québécois ou canadien, mais c'est un problème qui existe dans l'ensemble du monde occidental, et surtout dans les pays d'Europe de l'Ouest. Il est directement lié à une faible fécondité des femmes en âge de procréer et s'exprime par un indice synthétique de fécondité qui va en diminuant (voir l'encadré sur la définition des termes). Aussi la phrase qu'on entend couramment, «on ne fait plus d'enfants», exprime-t-elle adéquatement l'aspect le plus important de la réalité. On ne fait plus d'enfants, on meurt à un âge plus avancé et en conséquence, l'âge moyen de la population augmente. Les problèmes sociaux engendrés par le vieillissement rapide de la population ne sont pas l'aspect le moins inquiétant de cette situation plutôt dramatique.

L'angoisse du berceau vide

Pour le Québec, l'époque de la revanche des berceaux semble loin. Déjà, en 1974, les démographes Évelyne Lapierre-Adamcyk et Jacques Henripin concluaient à la «fin de la revanche des berceaux» et proposaient quelques éléments d'une politique de natalité. Après avoir connu un des plus forts taux de natalité de tout l'Occident, nous étions en chute libre. La place traditionnelle des francophones dans l'ensemble canadien était menacée. Vingt ans plus tard, en 1985, une commission, présidée par le ministre Richard French, concluait que «la situation démographique du Québec est sans précédent. Si la fécondité et les mouvements migratoires demeurent ce qu'ils sont, la population du Québec commencera à décliner au début du siècle prochain».

Les experts ne s'entendent pas tous sur l'ampleur de cette crise de la dénatalité, mais ils s'accordent pour dire qu'il ne s'agit pas d'un épiphénomène. Nous sommes vraiment entrés dans un nouvel âge démographique. Le *baby-crash* a remplacé le *baby-boom* et annonce des lendemains qui ne chantent pas beaucoup.

Selon les données du recensement de 1986, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer se situait à 1,39 au Québec. Il était de 1,66 pour l'ensemble du Canada. Ces taux sont en dessous d'un seuil magique, dit de renouvellement des générations, c'est-à-dire de stabilisation démographique, qui est pour nos sociétés occidentales, fixé à 2,1. Cela veut dire que, si cet indice se maintenait assez longtemps sous cette barre, la population serait en déclin. De fait, c'est le cas de l'Allemagne, par exemple, depuis quelques années déjà.

En fait, au Canada et au Québec en particulier, la population continue à augmenter. Pas très rapidement, toutefois: le taux moyen annuel de croissance, 4,2% depuis 1981, est le plus bas depuis 25 ans. En dehors des taux de mortalité, qui sont très bas et stables, le seul facteur qui permette cette croissance, c'est l'immigration.

DES TAUX ET DES INDICES

— *Le taux de natalité:* c'est le nombre de naissances vivantes au cours d'une année dans un pays, divisé par la population de ce pays et exprimé en pourcentage. En 1982, par exemple, il était de 1,44% au Québec, 1,50% en France. Le taux de mortalité, quant à lui, est le rapport du nombre de morts sur la population totale.

— *Le taux d'accroissement naturel:* c'est la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Soit 0,64% au Québec en 1982.

— *L'indice synthétique de fécondité:* Si on s'intéresse à la façon dont une population se reproduit (la fécondité), alors le taux de natalité n'est pas très utile, car il ne révèle pas le nombre d'enfants qu'ont les femmes en âge de procréer. Ainsi, un taux de 2% peut être élevé

si l'âge moyen des femmes est très élevé et l'inverse s'il y a beaucoup de femmes jeunes. On utilise donc un indicateur qui représente, une année donnée, le nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes en âge de procréer. Pour cela, on calcule les taux de fécondité des femmes, par âge, et on crée un indice qui permet de prévoir comment la population évoluera à long terme si la fécondité demeure constante, c'est-à-dire qui n'est pas influencé par la structure d'âge de la population.

— *La barre magique de 2,1:* Pour renouveler les générations, soit simplement assurer la stabilisation démographique, on a calculé que l'indice de fécondité des femmes devrait se trouver dans nos sociétés à 2,1. (On s'attendrait à 2, mais il faut compenser pour la mortalité des femmes avant 40 ans, et pour la mystérieuse réalité qu'il naît 105 garçons pour 100 filles). Si l'indice descend sous cette barre magique, il y a décroissance démographique, sauf si on compense par l'immigration.

— *La sous-fécondité:* Le terme *dénatalité* renvoie généralement à la baisse rapide de la fécondité, tandis que le maintien de l'indice synthétique de fécondité sous la barre de 2,1 est nommé *sous-fécondité*. L'une n'accompagne pas forcément l'autre. Au Québec, nous vivons une sous-fécondité depuis 14 ans (sur 12 pays, seuls la RFA et le Danemark ont vu pire), ce qui «creuse» une crise démographique sérieuse.

Un solde migratoire négatif

Même avec l'apport des immigrants, la tendance démographique à long terme est à la baisse. Cela, c'est un phénomène nouveau et important. La première raison est évidemment que la dénatalité persiste et tend même à s'accentuer au fil des années. Mais aussi, l'immigration *nette* est en déclin. Par immigration nette, on entend le nombre d'immigrants reçus, *moins* le nombre d'émigrants, soit «les entrées moins les sorties». C'est la notion

de solde migratoire. Au niveau fédéral, entre 1971 et 1976, l'immigration nette était de 350 000 personnes, soit une moyenne de 58 000 par an. Elle était tombée à 267 000 entre 81 et 86, soit 44 500 en moyenne par an.

Si on parle du Québec seulement, d'abord rappelons que son taux d'attraction à l'égard de l'immigration internationale est traditionnellement inférieur à son poids démographique dans l'ensemble du Canada, un phénomène qu'on explique mal. En 1987 par exemple, le Québec a reçu 27 822 ressortissants étrangers, soit 17,6% de la part globale du Canada, alors que son poids démographique est d'environ 25%. Mais aussi, le Québec enregistre constamment — à l'exception des dernières années — d'importants déficits dans ses échanges migratoires avec les autres provinces canadiennes.

Le Québec, terre de passage?

La réalité, peu connue du grand public, est donc que le Québec est une terre de passage: la province reçoit beaucoup, mais perd beaucoup. Historiquement, cela semble toujours avoir été le cas, et on possède quelques explications convaincantes des raisons de ce phénomène — «*Go West, young man...*» —, notamment tout au long de la construction du pays, disons jusqu'au début du siècle. Mais ce mouvement d'exode s'est poursuivi dans les dernières décennies. C'est ainsi que de 1946 à 1981, le Québec n'a conservé qu'environ 525 000 des 925 000 immigrants qu'il a accueillis.

Parmi ceux qui quittent le Québec, il semble qu'il y ait une forte proportion d'immigrants récents, c'est-à-dire des personnes qui ont séjourné quelques mois ou quelques années au Québec et partent pour l'Ontario ou

les États-Unis. La motivation de réussite économique est souvent citée par ces émigrants hors Québec. Il est clair que le dynamisme économique de la région de Toronto et du sud de l'Ontario agit comme un aimant pour des immigrants qui sont par définition très mobiles. Il semble qu'il y ait un certain nombre de retours qui font suite à ces départs, mais on ne possède pas de statistiques fiables sur cette partie des mouvements migratoires. Le seul mouvement qui soit relativement bien établi est l'exode du Québec des anglophones de souche entre 1976 et 1981, soit pendant la période la plus «chaude» du pouvoir péquiste. Pour cette période, l'émigration des anglophones du Québec explique presque entièrement le déficit migratoire qu'a alors connu le Québec.

Précisons tout de même qu'un lent mouvement de redressement se dessine au Québec depuis 1984. Si cette année-là, la province accusait encore un léger déficit dans ses soldes migratoires, depuis, c'est un excédent qui s'est dégagé: de 3 500 personnes en 1985, à 10 800 en 1986, 12 500 en 1987 et environ 10 000 en 1988. L'arrivée des vagues successives de réfugiés ainsi que l'expansion économique continue expliquent cette tendance très encourageante.

Redresser la barre grâce à l'immigration massive?

En définitive, comme le soulignait le bilan de la Commission permanente de la culture de l'Assemblée nationale en 1985, le Québec reste dans une situation problématique: «Si la fécondité et les mouvements migratoires demeurent ce qu'ils sont, la population du Québec commencera à décliner au début du siècle prochain. Or, [...] rien ne permet d'espérer soit une reprise spontanée

significative de la fécondité, soit un renversement durable des bilans migratoires.»

Ce qu'en disent les démographes

Au passage, soulignons que la dimension francophone du problème est particulièrement alarmante. On constate d'abord que la force d'attraction de l'anglais reste telle au Québec que seule la minorité anglophone profite de l'assimilation de nouveaux immigrants en augmentant de façon significative. Par ailleurs, selon un scénario plausible présenté par Michel Paillé, démographe au Conseil de la langue française, le nombre de Québécois francophones ne serait plus que de 4,8 millions dans 50 ans d'ici. Le clivage entre les deux communautés linguistiques serait plus marqué à Montréal, ce qui ne pourrait manquer d'avoir des conséquences politico-sociales inquiétantes. Quant à lui, le démographe Jacques Henripin soutient l'hypothèse que dans 100 ans, seulement 24% des Québécois seraient des descendants des Québécois d'aujourd'hui.

À partir de là, pourrait-on redresser le bilan démographique en faisant plus massivement appel à l'immigration? En gros, la réponse à laquelle arrivent les experts est non. C'est-à-dire que l'augmentation du nombre de nouveaux immigrants à laquelle il faudrait songer pour que ce phénomène ait un impact marqué sur la situation démographique globale est telle que ce «remède miracle» n'est tout simplement pas envisageable. Concrètement, on parle au moins de 20 000 à 30 000 immigrants *de plus* par an au Québec sur un horizon de 50 ans, ce qui correspondrait à doubler ou tripler les niveaux actuels. De fait, Michel Paillé a calculé que le Québec aurait dû admettre 62 000 immigrants par an de 1980 à 1984 pour compenser le manque de naissances et l'émigration. Or, jamais le Québec n'a accueilli autant d'immigrants en une seule année. Sans nul doute, un tel mouvement brusque se heurterait aux limites tangibles de la capacité économique d'accueil du Canada et du Québec. On sait

que les immigrants ne sont pas attirés par les régions en stagnation économique: en fait, ils les fuient. Dernier inconvénient et non des moindres, une hausse massive de l'immigration risquerait aussi de faire éclater des phénomènes sociaux de rejet, soit la xénophobie et le racisme.

L'aspect francophone

Pour couronner le tout, si la majorité québécoise voulait garder ou augmenter son poids relatif, dans l'optique d'éviter la crise politico-linguistique esquissée plus haut, elle devrait attirer massivement des francophones plutôt que les allophones que les mouvements migratoires lui fournissent actuellement. Ou alors, elle devrait franciser très efficacement et très vite les immigrants allophones. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et le Québec attire très peu les francophones. Ce n'est certes pas une raison de désespérer pour l'avenir, mais il est douteux que cette révolution se fasse en un clin d'œil.

En définitive, si les démographes se montrent réservés quant à un recours massif à l'immigration dans le cas du Québec — où, soit dit entre parenthèses, la question se pose différemment pour d'autres régions du Canada —, ils ne nient pas qu'une augmentation de l'immigration soit une solution intéressante, mais ils préfèrent la situer dans un contexte plus large, dans lequel on augmenterait sensiblement mais progressivement l'immigration internationale, tout en réduisant en même temps l'intensité de l'émigration.

Politique de la famille et politique d'immigration

En fait, au-delà de l'avis des experts, il existe pratiquement un consensus social sur une hausse modérée des niveaux d'immigration, tant au fédéral qu'au provincial. La plupart des organismes qui ont témoigné devant les multiples commissions gouvernementales concernées, entre 1985 et 1989, ont souligné qu'une augmentation des niveaux actuels d'immigration était souhaitable et nécessaire pour contribuer au relèvement démographique. Mais ils ont souligné que cette opération doit être faite progressivement, et planifiée en fonction de la capacité d'accueil économique et culturelle du Québec, et non en fonction de seuls objectifs de population.

Par ailleurs, de nombreux intervenants devant ces commissions ont appelé de leurs vœux une politique complète et moderne de la famille, à orientation nataliste. C'est manifestement l'autre voie évidente d'intervention, qui peut se combiner au recours à l'immigration. Son principe serait d'élaborer une politique qui permette aux parents d'avoir tous les enfants qu'ils désirent. Cela impliquerait d'importantes dépenses pour l'État, sous forme d'allocations familiales et d'investissements dans les services de garde. De nos jours, l'État ne pénètre pas facilement dans la chambre à coucher des citoyens, comme on le sait, et ce genre de politique n'est pas facile à mettre en place. Pourtant, le succès des politiques natalistes récemment éprouvées dans certains pays d'Europe, notamment les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, et même la France, laisse penser que ce n'est pas une mission impossible.

Le désir de survie

En cette fin de décennie 80, tous les partis politiques, tant fédéraux que provinciaux, ont amorcé une réflexion à ce sujet et on s'accorde pour dire que c'est

un des défis les plus importants de la politique pour les années à venir. Au fond, la crise démographique en Occident pose la question fondamentale du désir de survie en tant que peuple, c'est-à-dire du désir de se reproduire en tant que groupe et culture distincts. Il semble évident que si la réponse à cette interrogation est positive, alors l'État peut et doit intervenir pour relancer la natalité et soutenir les familles, d'une manière qui soit adaptée aux réalités d'aujourd'hui. Le seul autre choix est de planifier la décroissance et le vieillissement de la population (ce choix est toujours possible: c'est celui des autorités de la République fédérale d'Allemagne au cours des dernières années, une solution qui a le mérite d'amortir le choc social associé au vieillissement).

En définitive, penser qu'une société puisse s'en remettre entièrement à l'immigration pour combler ses lacunes en matière de démographie est une illusion dangereuse. Vouloir s'en remettre exclusivement à des mesures natalistes, surtout si elles sont improvisées et à court terme, est probablement une illusion tout aussi dangereuse. Selon le consensus qui se dessine, pour sortir de la crise actuelle, le Québec aura besoin d'une part de définir une politique familiale innovatrice — ce qui va bien au-delà d'un ensemble de mesures fiscales —, et d'autre part de définir une politique globale d'immigration — ce qui va bien au-delà du seul aspect démographique de la question.

4

La dimension économique

Voleurs de jobs?

Recevoir des immigrants afin de compenser pour les berceaux vides, voilà un argument simple à comprendre, qui suscite généralement une adhésion de principe au sein de la population. Lorsqu'on considère, par ailleurs, la faible densité de population au Canada et ses vastes ressources inexploitées, le recours à l'immigration semble encore plus justifié. De ce point de vue, les sondages montrent d'ailleurs que les Canadiens sont en règle générale plutôt ouverts face à l'immigration. Leur sentiment majoritaire est facile à résumer: «il nous faut plus d'immigrants, c'est bon pour la population, et c'est bon pour la croissance économique.»

La cause semble donc entendue, au niveau des principes, du moins. Parce qu'au moment où, à travers des enquêtes sur le terrain par exemple, on aborde la réalité concrète, c'est un autre discours qui apparaît. Un discours plus nuancé, dans lequel perce une inquiétude sourde. On craint que les immigrants volent des emplois destinés aux travailleurs canadiens; on s'inquiète des sommes élevées qu'ils coûtent à l'État, en accueil

et en services divers. Bref, on perçoit tout à coup, de façon mitigée, les effets économiques de l'immigration qui se profilent derrière les effets strictement démographiques. Plus de monde, c'est bien... mais du monde qui vole des jobs, cela ne va plus!

Que vaut un homme?

L'argument des immigrants «voleurs de jobs» est tellement répandu, et tellement controversé, qu'il mérite un examen attentif. D'un autre côté, il ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, au sens où la création d'emplois n'est qu'un des impacts économiques de l'immigration.

Si on veut faire un bilan de la dimension économique du phénomène migratoire, il faut considérer les effets sur la main-d'œuvre, le chômage, l'impact sur la répartition des revenus, sur les salaires, sur les prix, sur le marché du logement, et l'effet sur la croissance économique globale. Dans tous ces exercices, on a le choix de considérer le court terme, le moyen terme ou le long terme. En dernier lieu, on peut tenter d'appliquer des modèles ou méthodes spécifiques, comme la méthode des coûts et bénéfices.

Il se trouve qu'il existe un certain nombre de travaux qui explorent ces différents aspects. Les spécialistes sont toutefois loin d'être unanimes et soulignent les limites tangibles de telles études. «La difficulté principale vient du fait que l'immigration est un phénomène global qui touche l'ensemble des dimensions de la vie économique», souligne Mario Polèse, un économiste de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) qui a plus de dix ans d'expérience dans le domaine. En tant qu'agent économique, l'immigrant est en effet à la fois producteur et consommateur, il joue des rôles très divers et même parfois opposés et ne se distingue guère de tout autre Québécois. Il est donc impossible de mesurer rigoureusement tous les impacts économiques de l'immi-

gration. À la limite, cela revient en fait à se poser cette question impossible: quelle est la valeur économique d'un homme? Cette mise en garde étant faite, un certain nombre de constatations peuvent être formulées.

Immigration et main-d'œuvre

Nous volons tous des jobs

Mario Polèse exprime fort bien le point de vue de base de l'économiste face à l'argument massue des voleurs de jobs: «Par le même raisonnement, on pourrait dire que les Québécois qui arrivent sur le marché du travail volent des jobs!», rétorquait-il lors de l'émission *Première ligne* à Radio-Québec le 9 janvier 1989. «Sur le plan micro-économique, précisait-il, c'est sûr que si vous posez votre candidature à un emploi et qu'un étranger est choisi, vous pouvez avoir le sentiment personnel qu'on vous a volé un job. Ce serait d'ailleurs tout aussi vrai si le gars s'appelait Tremblay [...] Cependant, c'est en occupant des jobs, vous, lui, et tout le monde, qu'on fait fonctionner la machine économique.»

La théorie économique enseigne que dans les périodes où les ressources en main-d'œuvre sont pleinement occupées dans un pays, parce que l'économie va bien, alors l'appel à de la main-d'œuvre immigrée, en élargissant l'offre de travail, va contribuer à soutenir la croissance. On va ainsi atténuer les pénuries de main-d'œuvre, éviter les goulots d'étranglements sectoriels et assurer une plus grande stabilité des salaires et des prix. La main-d'œuvre devient plus vaste, plus mobile, et tout cela est bon pour l'économie.

Est-ce que ce schéma idéal s'applique au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale? A-t-on eu affaire à une «immigration d'appel», entièrement bénéfique? Jusqu'à la fin des années 60, dans les régions les plus

dynamiques, la réponse est positive. C'est ce qui s'est passé, simplement parce qu'on a eu une période continue de croissance. Mais pour le Québec, il convient de faire des nuances.

Québec-Canada performances différentes

D'abord, parce que la province n'a pas déterminé elle-même sa politique d'immigration, puisque c'est Ottawa qui décidait en fonction des objectifs nationaux — ce qui reste d'ailleurs largement le cas (une étude de Norman Ouellet, S. Turgeon et A. Le Minh en 1978 a démontré que le processus de sélection des immigrants à cette époque n'a pas répondu aux besoins spécifiques du Québec). Ensuite, parce que, comme l'expliquait un document préparé par le Secrétariat des conférences socio-économiques en 1984, l'économie du Québec a un comportement particulier. «En effet, soulignait-on, l'économie du Québec est surtout orientée vers la production de biens de consommation courante qui réagissent beaucoup moins à des changements conjoncturels que les biens d'équipement; c'est pourquoi il est fréquemment arrivé, au cours de la période d'après-guerre, que l'économie québécoise connaisse une baisse moins forte au début d'une période de ralentissement, mais soit plus lente à se redresser une fois la reprise amorcée. Ainsi, la politique d'immigration au Canada, très étroitement liée à des indicateurs conjoncturels nationaux, aura eu une influence nettement moins positive pour le Québec, celui-ci n'ayant jamais connu une situation de plein-emploi mais ayant, au contraire, été caractérisé par la persistance d'un taux de chômage relativement plus élevé que la moyenne nationale.»

À cette différence de comportement économique Québec-Canada, il convient de rajouter l'évolution récente de l'économie. On peut soupçonner que les effets bénéfiques des immigrants sur la main-d'œuvre lors des années d'expansion, soit en gros dans les décennies 60 et 70, ont été atténués dans les années 80, alors que la

croissance économique ralentissait et que le chômage au Québec se maintenait au-dessus de 10%. Malheureusement, on ne dispose d'aucune étude d'envergure sur cette évolution.

On sait cependant, de manière générale, que l'immigration a eu un effet clairement bénéfique sur certains secteurs de l'économie québécoise. Dans les années 60, des immigrants très qualifiés ont aidé la modernisation de l'appareil de production. Parallèlement, la province a attiré une main-d'œuvre peu qualifiée, à statut social assez bas. C'est ainsi que les travailleurs immigrés, qui forment environ 20% de la population active de Montréal, représentent 65% de la main-d'œuvre de la bonneterie, 50% de l'habillement et 37% du secteur du meuble. Cette main-d'œuvre a sans doute permis aux secteurs traditionnels de se maintenir à un certain degré de compétitivité.

Effets sur les salaires et le chômage

Justement, ces secteurs mous, à faible productivité, se sont-ils maintenus en raison des bas salaires dont se contentent les immigrés? Les études ne permettent pas de conclure que l'immigration cause globalement une pression à la baisse des salaires, même si cela peut être vrai pour certains secteurs. L'économiste américain J.B. Grossman a toutefois estimé qu'une hausse de 10% des travailleurs immigrants entraînait une diminution de 1% des salaires des travailleurs domestiques. Si les salaires sont rigides, alors il y aura une baisse de l'emploi de l'ordre de 0,8%, ce qui est très faible.

Les études canadiennes et québécoises corroborent les résultats de Grossman. Dans une étude pour le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration

datant de 1987, l'économiste Josée Lamoureux fait le tour de ces études et en arrive à la conclusion que «l'impact sur le taux de chômage est très marginal. En fait, il semble que le niveau de chômage soit davantage lié à la demande. C'est la conjoncture et l'environnement économique qui expliqueraient l'immigration, et non l'inverse». Autrement dit, lorsque l'économie va bien, les immigrants arrivent, et dans le cas contraire, ils ne sont pas attirés et vont s'établir ailleurs. Ce mécanisme jouerait notamment au Canada dans la concurrence entre la région de Toronto et celle de Montréal.

Qu'en est-il maintenant des effets sur les revenus et leur répartition entre les différents agents économiques? Josée Lamoureux conclut sobrement qu'aucune étude «ne permet de conclure de façon convaincante à un impact positif ou négatif sur le niveau des revenus et sa répartition».

Il est intéressant de comparer à la position officielle. Après avoir erré dans le labyrinthe des études économiques, le gouvernement fédéral considère aujourd'hui que l'immigration a un effet positif sur l'emploi. Le Rapport sur les niveaux d'immigration déposé au parlement en 1987 résume cette position (p. 32): «On estime que le nombre d'emplois créés par les immigrants, soit directement par les immigrants, soit pour leur fournir des biens et des services, est supérieur à celui des emplois qu'ils occupent. Bref, les immigrants créent plus d'emplois qu'ils n'en prennent à leur arrivée.»

Comme on l'a vu, la position des économistes n'est pas aussi tranchée, mais on comprend le gouvernement de vouloir présenter ses réalisations sous un jour favorable. En affirmant ceci, il insiste en effet lourdement sur l'effet bénéfique de ses programmes d'immigration pour investisseurs et gens d'affaires. Voyons de quoi il retourne.

Riches investisseurs demandés

Il est bien connu que les immigrants créent souvent leur propre emploi. Soit en tant que travailleurs autonomes ou fondateurs d'entreprises familiales, notamment dans les petits commerces, soit en tant qu'investisseurs, auquel cas ils peuvent souvent contribuer à créer plusieurs emplois pour les travailleurs locaux. L'accent mis sur les investisseurs industriels mérite cependant une mise en garde.

La réalité est qu'il y a douze fois plus d'immigrants qui ouvrent un dépanneur de coin de rue, un magasin d'alimentation, un restaurant, une buanderie ou n'importe quel petit commerce, que d'immigrants qui lancent des entreprises de haute technologie. C'est d'ailleurs une réalité visible à Montréal, où dans certains quartiers le commerce de détail est dominé par des immigrants récents, notamment ceux qui sont venus d'Asie.

L'exemple des dépanneurs de quartier

Sauter sur les occasions du marché, ouvrir son échoppe au coin de la rue et y travailler en famille, c'est un rêve que réalisent beaucoup d'immigrants, un rêve qui correspond à une tradition et en attire beaucoup. Pour cela, ils sont prêts à trimer dur, et à se partager de maigres revenus pendant les premières années. Ils sautent effectivement très vite sur l'occasion, comme le montre l'exemple fascinant du commerce de location de vidéocassettes, les « dépanneurs-vidéo » de quartier à Montréal. L'idée n'est apparue qu'en 1985, alors que les magnétoscopes se sont répandus. Tout de suite, des centaines d'immigrants nouvellement arrivés d'Indochine, de Corée, du Pakistan ou de l'Inde se sont jetés sur ce marché nouveau. Il n'y avait pas besoin de capitaux importants, seulement de longues heures de présence derrière un comptoir. Aujourd'hui, ils dominent ce marché à Montréal.

Très différent est le cas des vrais investisseurs, les hommes d'affaires étrangers qui lancent des entreprises dans le secteur manufacturier, industriel ou financier. On a beaucoup entendu parler de ces investisseurs depuis quelques années, et il est intéressant de cerner brièvement le phénomène.

Des investisseurs aux intentions très diverses

L'attrait des gouvernements Mulroney et Bourassa pour l'entrepreneurship les a portés à lancer des programmes pour attirer des investisseurs étrangers. Les résultats sont loin d'être négligeables: en 1986, 2 404 investisseurs avaient obtenu un visa pour le Canada et projetaient d'y investir 1,7 milliard de dollars. Toutefois, ils justifient mal l'optimisme triomphant des communiqués officiels. Même si on parle d'un total de 18 000 hommes d'affaires reçus entre1978 et 1988 (ils auraient investi plus de 5 milliards de dollars et créé près de 50 000 emplois en tout), il faut voir qu'on reste en dessous des buts visés.

Selon une enquête interne du ministère fédéral, le succès global de ce Programme des investisseurs semble mitigé, près de 40% des heureux élus n'ayant pas tenu leurs promesses, soit en termes de montants investis, soit en termes de secteur d'investissement. «Une fois sur deux, le riche investisseur qui arrive ici les poches bourrées de dollars pour lancer une entreprise se métamorphose en simple commerçant ou en spéculateur immobilier qui garde un *front* de petit commerce», nous a confié un haut fonctionnaire du ministère.

L'essentiel de cette opération s'est faite auprès des riches Chinois de Hong-Kong, poussés à émigrer par la perspective de la prise en charge de leur territoire, en 1997, par la Chine communiste. Plus de la moitié de ces investisseurs entre 1986 et 1989 étaient en effet originaires de Hong-Kong, où se trouve le plus important bureau d'immigration du fédéral à l'étranger. Cette opé-

ration a d'ailleurs pris d'étranges allures de racolage où, moyennant un capital minimal de 250 000$, tout homme ou femme d'affaires et sa famille était accueilli à bras ouverts, tapis rouge déroulé devant lui et visa accordé quasi instantanément. Un détail piquant de l'histoire est que le Québec a trouvé le moyen de faire de la surenchère au fédéral, en poussant les banques à octroyer des avantages financiers supplémentaires à ces investisseurs, ce que n'a pas prisé Ottawa à cause des «normes de répartition nationale». Il en résulte que pour une fois le Québec a attiré plus d'investisseurs immigrants que l'Ontario.

Coûts-bénéfices: des bilans partiels

Une autre approche pour évaluer l'impact économique consiste à discuter des coûts et des bénéfices. «Malheureusement, signale Polèse, cette méthode a été très peu appliquée au problème des migrations internationales, si bien qu'on ne dispose que de bilans très partiels.» Au Québec, Agnès Le Minh a dégagé un cadre théorique en 1974, mais il s'agit d'une étude préliminaire et on ne peut en conclure quoi que ce soit. Au niveau fédéral, on n'a rien de global, mais on a effectué des recherches sur certaines variables.

La clef: un dynamisme économique

Ainsi, on a montré qu'au cours de leurs premières années, les immigrants retirent moins du Trésor public qu'ils n'y contribuent. Le recensement de 1981 a révélé que les immigrants recevaient, en proportion, moins de prestations d'assurance-chômage et d'autres paiements de transferts que les Canadiens de naissance. En plus, leur contribution est plus élevée parce qu'ils ont en moyenne des revenus supérieurs à ceux de la population indigène, et qu'ils sont plus nombreux à travailler pour

leur compte. Le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration[1] déposé au parlement en 1987 conclut donc ainsi: «Même si, à court terme, l'immigration peut supposer un accroissement des dépenses du gouvernement, elle entraîne, à long terme, des coûts par habitant moins élevés pour le gouvernement, les transports et les communications et favorise le développement de services plus spécialisés. Un nombre plus élevé d'immigrants aboutit à une diminution des dépenses du gouvernement par habitant dans les domaines de la santé et du bien-être social, et n'entraîne qu'une légère augmentation dans le cas de l'éducation.»

Un des aspects remarquables de ces études, c'est qu'elles insistent toutes sur le lien étroit qui existe entre le dynamisme des institutions de la société d'accueil et la croissance économique. Les immigrants ne sont à cet égard pas différents d'autres groupes sociaux: s'ils sont bien accueillis et intégrés, si leurs talents sont utilisés, alors ils s'intègrent bien et contribuent d'autant plus au développement économique. Mais c'est le dynamisme de l'accueil qui est la donnée principale, et non l'inverse.

1. Selon l'article 7 de la loi sur l'immigration de 1976, le Ministre, après consultation avec les provinces, doit déposer devant le parlement, le 1er octobre de chaque année, un rapport indiquant: 1° le nombre d'immigrants que le gouvernement juge opportun d'admettre durant l'année; 2° la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre.

Emploi et logement: un parfum de discrimination

Ceci amène à dire un mot des obstacles que doivent souvent surmonter les immigrants dans leur intégration sociale et professionnelle. Le premier aspect est le logement. En 1988, quelque 120 plaintes officielles ont été déposées par des Néo-Québécois qui s'estimaient victimes de discrimination en matière de logement. Ce n'est probablement que la pointe de l'iceberg. Il appert que dans de nombreux quartiers de Montréal, les propriétaires refusent de louer à des Noirs ou des Asiatiques. «Ils cachent souvent leur refus sous divers prétextes, ou affirment que l'appartement est loué lorsque vous vous pointez, explique Alain Jean-Bart, président de SOS-Racisme, mais la discrimination est réelle.»

De ce point de vue, le mal de la xénophobie et du racisme existe partout, et on aurait tort de se voiler les yeux en affirmant que la discrimination et le racisme ne sont pas présents au Québec. Au cours des dernières années, Montréal a été la scène d'incidents violents à saveur raciste, notamment des bagarres entre bandes de jeunes dans le métro ou dans les écoles. D'un autre côté, les sondages d'opinion témoignent plutôt d'une certaine ambiguïté de la population dans les relations interraciales. Par exemple, dans le cadre d'un sondage Sorecom en avril 1988, 65% des personnes interrogées affirmaient qu'elles «hésiteraient à aller vivre dans un quartier habité surtout par des Noirs». Mais en même temps, 81% des Québécois déclaraient qu'ils «n'hésiteraient pas à embaucher un Noir», et 79% qu'ils «n'hésiteraient pas à faire leur marché dans une épicerie tenue par des Noirs» (ce sondage est à prendre avec un grain de sel dans la mesure où on demandait de répondre à des questions lourdement formulées comme ci-dessus — ce qui au passage montre que l'ambiguïté est peut-être aussi dans l'esprit des sondeurs —, mais du moins reste-t-il indicatif).

Le mur des préjugés

D'autres obstacles concernent l'accès au marché du travail. Quoiqu'il existe des programmes officiels d'égalité en ce domaine, les immigrants se plaignent souvent d'être l'objet d'une discrimination de fait. Selon Aoura Bizarri, porte-parole d'un collectif des femmes immigrantes du Québec (*Le Devoir*, 8 mars 1989), ces femmes seraient doublement victimes de discrimination, en tant que femmes et que membres de minorités ethniques et raciales.

Dans certains cas, les immigrants sont sans doute les victimes des préjugés racistes de certains employeurs. Mais dans d'autres cas, on est obligé de constater que certains milieux de travail se sont protégés contre toute «invasion étrangère». On a vu ainsi se développer des réflexes de défense syndicale ou corporatiste. Ainsi la plupart des professions libérales sont d'un accès très difficile, même pour des praticiens étrangers expérimentés. Des médecins étrangers non homologués soulignaient dramatiquement ce problème, en recourant à une grève de la faim pour se faire entendre des autorités, au printemps1989 à Ottawa.

Par ailleurs, la représentation des minorités ethniques dans les organismes publics ou jouant un rôle auprès du public n'est pas assurée. Pour ne prendre qu'un seul exemple, dans la fonction publique québécoise, les personnes issues des communautés culturelles ne forment que 4% des effectifs, ce qui n'est pas loin d'être scandaleux pour tout régime qui se dit épris de justice sociale et de démocratie. Le milieu interculturel revendique depuis près de dix ans un programme d'embauche pour corriger le tir. Il a fallu attendre la campagne électorale de septembre 1989 pour que le premier ministre Bourassa les entende et s'engage solennellement à agir pour remédier à cette sous-représentation.

Peut-on conclure quelque chose de tout cela, avant de crouler sous le poids des études? Peut-être deux choses.

La première est que si les impacts économiques de l'immigration sont réels, ils sont difficiles à mesurer et dépendent beaucoup du dynamisme de la société d'accueil. Globalement, on peut dire que certains effets négatifs à court terme semblent largement compensés par les effets positifs à long terme, mais cela semble une approximation très grossière.

La seconde conclusion est sans doute qu'on ne peut fonder une politique d'immigration sur des considérations économiques à court terme. La planification de l'immigration et, en particulier, la fixation de niveaux annuels d'immigration, doit se faire en tenant compte d'un horizon économique de 25 à 50 ans, et non seulement de la conjoncture immédiate. C'est particulièrement vrai d'un pays qui dispose de ressources inexploitées comme le nôtre et est sous-peuplé selon les critères généralement admis. Autant dire que c'est un nouveau mode de pensée, intégrant le plus long terme, qu'il faut développer, ce qui semble difficile pour les politiciens ballottés au rythme d'élections tous les quatre ans. Mais nous n'avons pas le choix. Comme le souligne fort justement Mario Polèse: «L'immigration est un geste à long terme. On choisit des citoyens pour la vie, pour l'avenir du développement économique du pays. Cela ne peut se faire sur une simple conjoncture.»

5

La dimension linguistique

«Bienvenue au Québec francophone»

Au Québec, il n'existe pas de sujet aussi débattu — et, devrait-on ajouter, aussi émotif — que la défense de la langue française. Ce qui, dans d'autres contextes, reste un objet de débat entre puristes, prend ici une dimension toute particulière. Sans doute parce que, entourés d'anglophones, les francophones de souche ont toujours lutté pour faire reconnaître leur langue et cela, même sur le territoire où ils ont formé une confortable majorité depuis le début de leur histoire, faut-il le rappeler. Mais aussi et surtout, parce que ces francophones, aussi bien que les anglophones alentour d'ailleurs, savent que cette langue est l'expression vivante d'une culture originale.

Un enjeu culturel privilégié

La langue fait partie intégrante de la culture. Elle ne peut et ne doit pas en être séparée, et notre propos n'est pas de séparer les deux, en abordant la dimension culturelle de l'immigration par l'exposé des questions linguistiques. Mais il faut reconnaître que, précisément à cause de la situation particulière du Québec, la langue est l'enjeu culturel qui vient le plus spontanément à

l'esprit quand des Québécois discutent entre eux des immigrants. «Choisissent-ils toujours, comme par le passé, de vivre en anglais plutôt qu'en français?» «La loi 101 a-t-elle changé les choses en imposant aux immigrants récents d'envoyer leurs enfants à l'école française? Est-ce une mesure suffisante pour assurer leur intégration à la majorité?» Voilà quelques-unes des questions qu'on se pose spontanément au Québec à propos des immigrants. Dans ce dossier, la réalité est complexe et très mouvante. Prenons donc le risque de traiter d'abord spécifiquement de ces questions linguistiques. Dans le chapitre suivant, nous élargirons à nouveau la perspective à l'ensemble de la dimension culturelle de l'immigration.

Le français est hors de danger au Québec

D'abord, une photographie des tendances globales. Selon la majorité des démographes qui ont étudié la question, le français n'est pas en danger au Québec. Les spécialistes que sont Jacques Henripin, Calvin Veltman et Garry Caldwell ont notamment souligné devant la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, en 1985, que l'évolution démographique actuelle du Québec jouait incontestablement en faveur du français et qu'il n'y avait plus de crainte à nourrir à l'égard du caractère francophone du Québec.

Cela est vrai pour l'ensemble du Québec, mais l'est moins pour la ville de Montréal. Le démographe du Conseil de la langue française, Michel Paillé, annonçait par ailleurs, dans un document de juin 1989 intitulé *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal*, le début d'un déclin de la population francophone dans la métropole.

Montréal: un futur linguistique inquiétant

Il est impossible de ne pas isoler le cas spécifique de Montréal, car c'est là que se trouve la majorité des anglophones et des allophones de toute la province. En effet, la région métropolitaine regroupe plus de 93% des allophones. Et sur l'île de Montréal à elle seule, à peine 19% des francophones du Québec vivent avec les trois quarts des allophones et avec plus de la moitié des anglophones de toute la province. Par ailleurs, ce qui se passe à Montréal au point de vue culturel et linguistique n'est pas sans intérêt pour l'ensemble de la province, puisque ce petit coin de terre regroupe près de la moitié de la population de tout le Québec...

... mais pas à Montréal

Quelle est donc la réalité linguistique de Montréal? L'impression générale est que les immigrants parlent surtout l'anglais, dans la rue et au travail. Pour les médias francophones, c'est un des signes qui amènent à être pessimiste face à l'avenir de la langue française. Ainsi les quotidiens du 2 juin 1989 annonçaient en première page que Montréal est de moins en moins francophone. Ils faisaient écho à la plus récente étude de Michel Paillé, publiée par le Conseil de la langue française. «Un fossé se creuse. L'île de Montréal est de moins en moins francophone, le reste du Québec l'est de plus en plus», expliquait Michel Paillé.

Pourquoi Montréal est-elle de moins en moins francophone? Cette tendance est due à la faible fécondité des francophones et à leur tendance à s'installer surtout en périphérie de l'île. En d'autres termes, écrit Michel Paillé, «on compte deux fois plus d'immigrants non francophones qui choisissent de s'installer dans l'île de Montréal que d'accouchements de Montréalaises francophones».

La francophonie est donc en légère perte de vitesse, mais attention, cela ne veut pas dire que Montréal

est de plus en plus anglophone pour autant. Les francophones restent tout de même majoritaires, avec tout près de 60% de l'ensemble. Car il ne faut pas oublier que les anglophones ne représentent que 8,9%, et les immigrants, 6% de l'ensemble de la population du Québec.

Les nouveaux immigrants: ni français, ni anglais

Le changement de la population immigrante, au cours de ces dernières années, est dans le peu de connaissance des langues officielles à leur arrivée. La proportion des allophones, c'est-à-dire de ceux qui ne connaissent ni l'anglais ni le français, est ainsi passée de 74% à près de 89%, depuis 1981. Cela représente plus de 20 000 personnes qu'il faut intégrer à la langue française, chaque année.

Les allophones ont la clef de l'avenir

De plus, le nombre d'immigrants de langue maternelle française entrant au Québec a récemment diminué. Depuis le sommet atteint en 1983, où près de 44% des immigrants avaient comme langue d'usage le français, ce chiffre n'a cessé de diminuer. Mais il ne faut pas s'alarmer outre mesure, car bien qu'à la baisse, le pourcentage se maintient depuis 1971. Autre mythe à détruire au passage: le nombre d'immigrants qui arrivent avec une connaissance appréciable de l'anglais (donc, au-delà de quelques mots frustres) ne grimpe pas en flèche, mais il est plus ou moins stable depuis 20 ans, autour de 10%. De tout cela, une conclusion s'impose: le maintien du français comme langue utilisée majoritairement est, par voie indirecte, entre les mains des allophones.

Avec les francophones dont la natalité est à la baisse, le choix linguistique des nouveaux venus prend donc une plus grande importance. Voyons cet aspect des choses: on dit très souvent que les immigrants, après quelques années, parlent plus volontiers l'anglais que le français. Qu'en est-il réellement? Dans les faits, les allophones parlent d'abord leur langue, à 66%. Lorsqu'on avance qu'ils parlent majoritairement l'anglais, comme langue d'expression courante, ce n'est pas vrai. On garde sa langue d'origine et on la conserve en famille pendant plusieurs générations. Fait remarquable, il apparaît même que les nouveaux immigrants sont encore plus attachés à leur langue maternelle que leurs prédécesseurs. La plupart des Asiatiques, en particulier, conservent leur culture avec beaucoup plus d'attachement que les émigrés d'Europe.

Mais tout de même, va-t-on répliquer, il existe bien des immigrants qui passent au français, non? Il appert que le tiers des immigrants effectuent dans leur vie un transfert linguistique. On entend par cela une personne qui délaisse une langue (généralement sa langue maternelle, soit la première langue qu'elle a parlée dans l'enfance) au profit d'une autre langue. On parle ici de langue d'usage courant.

Transferts linguistiques: «Wait and See»

Sur ce point, les études récentes sont révélatrices: parmi ceux qui ont fait un transfert linguistique, deux fois plus ont opté pour l'anglais que pour le français. C'est probablement pour cette raison qu'on a tendance à penser que les immigrants parlent davantage anglais que français. Mais en réalité sur dix immigrants, sept ont, jusqu'à maintenant, conservé leur langue d'origine, deux parlent anglais et un a choisi le français.

Ces proportions ont-elles tendance à changer depuis la mise en application de la loi 101? «Pour l'instant, la réponse est non, explique Michel Paillé, car l'influence

des immigrants des années cinquante et soixante est encore très grande sur les données qui touchent l'ensemble des immigrants du Québec.» Selon ce démographe, il faut par ailleurs se garder d'accorder trop d'importance à ces indices tirés des transferts linguistiques pour évaluer l'efficacité d'une politique linguistique qui n'a que dix ans d'âge. C'est à un horizon de 30, 50 et même 75 années qu'il faut se fier. Autrement dit, tout ce que nous évaluons actuellement, ce sont les effets démolinguistiques des «vieilles vagues d'immigration» du Québec.

Les enjeux de l'école comme lieu d'intégration

Comme nous l'avons vu précédemment, le maintien de la prééminence du français au Québec passe par la francisation des immigrants. De nombreuses études internationales montrent que l'école est le lieu important d'intégration pour les enfants des immigrants. Elle permet de miser sur une intégration réelle à partir de la seconde génération. Avec la loi 101 en 1977, le Québec a lourdement misé sur la francisation par l'école, pour la seconde génération. Mais est-ce un choix payant? Voyons comment s'est fait ce virage, quels ont été les résultats obtenus et ce qu'il reste à faire.

Dans les années 60, à l'époque du libre choix de la langue d'enseignement, il est vrai que très peu d'immigrants fréquentaient l'école française au Québec. Ils étaient tous attirés par le secteur anglophone. L'école française ne recevait alors que 3% des enfants d'immigrants. À cette époque, seuls les italophones étaient quelque peu portés vers le secteur francophone. En ce sens, l'impact de la loi 22 en 1975 et de la loi 101 en 1977, a eu des répercussions très significatives.

L'un des objectifs de la politique linguistique du Québec était d'intégrer les nouveaux venus à la majorité francophone plutôt qu'à la minorité anglophone. Ainsi en 1976-1977, on avait progressé jusqu'à une proportion de 20% des écoliers allophones qui faisaient leurs études primaires et secondaires en français. Ce taux n'a cessé d'augmenter depuis. Maintenant, presque les trois quarts de ces derniers fréquentent l'école française.

Avec ce virage linguistique des écoliers d'origines ethniques diverses, nous serions portés à croire que les écoles françaises vivent un accroissement considérable de leur clientèle. Il n'en est rien. En réalité, La clientèle scolaire depuis les années 70 n'a cessé de diminuer dangereusement.

La C.E.C.M. s'inquiète

Prenons comme exemple la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.). C'est la plus importante commission scolaire du Québec et c'est aussi une des institutions qui a le plus souffert des courants démographiques des vingt dernières années. Ainsi la baisse de la natalité, l'exode vers les banlieues et l'émigration vers d'autres provinces, ont eu un impact spectaculaire sur la clientèle de la C.E.C.M.: de 1969 à 1983, le nombre d'élèves y est passé de 230 000 à 105 000, soit une diminution de plus de la moitié. Il a fallu fermer de nombreuses écoles et encore à la fin des années 80, le quart des 137 000 places de cette institution étaient disponibles.

Cette double réalité change l'image des écoles, dont la clientèle scolaire sera, très prochainement, majoritairement multiethnique. Elle l'est actuellement à 40% dans son ensemble. Mais plusieurs écoles ont déjà dépassé, et largement, ce pourcentage. À l'école St-Pascal-Baylon, 95% des élèves sont d'origine ethnique. Aux écoles Barthélémy-Vimont et Notre-Dame-de-la-Défense, ils représentent respectivement 92 et 90% des élèves.

Au total, en 1988, on comptait déjà 32 écoles de la C.E.C.M, sur un total de 176, dont la majorité des élèves sont d'origine ethnique.

Les laboratoires de l'école de demain

Comment fait-on face à cette réalité? Les écoles de la C.E.C.M. seraient, selon la Commission de la culture, en train de vivre, en accéléré, les dilemmes que connaîtra le Québec dans vingt ans. Ceci comporte plusieurs aspects.

Des défis pour les enseignants

Tout d'abord, le défi d'adapter les enseignants et la pédagogie à cette nouvelle clientèle. Sur le fond, l'option retenue est de ne pas séparer les immigrants des élèves réguliers: c'est logique lorsqu'on veut faire de l'intégration. Ainsi, à l'exception, pour certains tout nouvellement arrivés, d'un passage dans des classes dites d'accueil, le temps d'apprendre un minimum de français, les immigrants sont tout de suite immergés dans la culture québécoise, dans les classes régulières. Là, souvent leurs professeurs ne sont malheureusement pas préparés à adapter leur enseignement à des élèves de cultures étrangères.

Une population québécoise de plus en plus vieillissante entraîne inévitablement un corps professoral de plus en plus vieillissant, et l'adaptation n'est pas facile. Il existe des cours de perfectionnement à l'université pour donner des pistes d'enseignement en milieu pluriethnique. Mais les professeurs qui ont déjà plus de vingt ans d'ancienneté ne sont pas, pour la plupart, intéressés à consacrer plusieurs soirées de la semaine à se recycler au «virage multiethnique». Pis encore, ceux qui le sont, c'est-à-dire les jeunes inscrits aux programmes d'enseignement primaire et secondaire actuellement, auront à

aller enseigner en grand nombre à l'extérieur de Montréal, là où le problème ne se pose pas encore et où il ne se posera peut-être jamais!

Il existe également des séances de formation en cours d'emploi. Ainsi lors de journées pédagogiques, les enseignants reçoivent des conférenciers qui leur expliquent le propre de chaque culture. Ils peuvent à cette même occasion voir des films sur les pays étrangers, déguster des repas traditionnels et ils peuvent, à leur tour, présenter les problèmes vécus dans leurs classes respectives par rapport à leurs élèves. Ces pis-aller n'ont évidemment rien à voir avec une formation universitaire appropriée à cette nouvelle réalité. Mentionnons au passage qu'une telle formation, sous la forme d'un certificat de spécialisation ou d'un groupe de cours, était en gestation dans trois universités de Montréal en 1989 et devrait donc être offerte dans les années à venir.

L'école et les parents d'immigrés

De toutes manières, quand bien même on aurait réglé la délicate question d'une approche pédagogique appropriée, cela ne signifierait pas pour autant que l'école fonctionne comme creuset de culture. De toute évidence, c'est sur tout le tissu social de l'école qu'il faut agir: les enseignants, les programmes et la pédagogie, bien entendu, mais aussi le fonctionnement global de l'école. Ceci touche les directions d'école et les parents de tous les élèves, au niveau de l'école de quartier comme milieu de vie. En particulier, il faut s'assurer que les parents des jeunes immigrants qui maîtrisent mal le français pour la plupart et sont passifs face à l'école, s'engagent davantage.

Parallèlement, il faut s'assurer de maintenir le dialogue avec les parents de souche francophone, si on ne veut pas se retrouver avec des réactions de rejet, ou de retrait: l'école multiethnique québécoise sera un échec si on en arrive au point où, comme cela s'est passé

notamment en Angleterre, les parents de la majorité se sentent envahis et retirent leurs enfants de l'école publique. Déjà, en 1988 et 1989 on a vu surgir cette mentalité de retrait parmi les francophones, lors d'incidents dans des écoles multiethniques du nord de Montréal. Une perspective inquiétante se profile derrière tout cela: une majorité sur la défensive, et l'école publique de plus en plus ostracisée, reléguée aux enfants des immigrants pauvres. Des enfants souvent déjà sous-scolarisés à l'arrivée à cause de leur pauvreté, et formant désormais un nouveau prolétariat scolaire au sein de la culture d'accueil...

Des initiatives pour un virage à tâtons

Petit à petit, le milieu scolaire québécois prend conscience de ces défis, et des écueils possibles en cas d'échec. Encore une fois, c'est dans la région de Montréal que la prise de conscience est la plus vive, et qu'on signale des initiatives nouvelles.

Ainsi, la C.E.C.M. a récemment engagé des agents de liaison qui font le pont entre le milieu scolaire et le milieu familial. Pour l'instant toutefois, il n'y a que deux agents pour l'ensemble des écoles catholiques de Montréal. L'un d'entre eux fait le pont avec la communauté haïtienne et l'autre avec le monde asiatique. La Commission pense ajouter un autre agent; ce dernier serait responsable des communautés parlant l'espagnol et le portugais.

Des liens à créer

Mentionnons aussi le Programme d'enseignement de la langue d'origine (P.E.L.O.), qui existe depuis déjà plus de dix ans. Sous l'initiative du Bureau de coordination des classes d'accueil du ministère de l'Éducation du Québec, il a été élaboré pour répondre au besoin des

élèves qui veulent connaître la langue de leurs parents immigrants. Selon la C.E.C.M, le programme ouvre la voie à une intégration harmonieuse des élèves des communautés culturelles en valorisant les langues et les cultures d'origine. À la C.E.C.M, on explique que, à la suite d'études, on croit à «l'effet bénéfique de l'apprentissage et de la maîtrise de la langue d'origine sur l'attitude de l'apprenant et sur son développement cognitif». Il s'agit d'un programme complémentaire optionnel.

Ainsi, en 1978 une centaine d'élèves de la C.E.C.M. suivaient des cours d'italien, de portugais et de grec. En 1982, l'espagnol devenait la quatrième langue offerte et bientôt les quatre langues asiatiques et l'arabe s'ajoutaient aux autres. En 1989, le nombre total d'élèves au P.E.L.O. était de près de 2 000. Ce programme est encore mal connu de la population, mais selon ses promoteurs, il est appelé à prendre plus d'ampleur dans un futur prochain. On aimerait en faire un véritable pont entre l'école et le milieu familial d'origine.

Enfin, en mai 1988, la C.E.C.M. a mis sur pied le Comité consultatif des groupes ethniques. Ce comité s'est donné trois priorités, lit-on dans son rapport de janvier 1989: d'abord, inciter la C.E.C.M. à développer, auprès du personnel, des élèves et des parents, la prise de conscience du respect des différences et l'égalité des chances pour tous; en second lieu, inciter les parents appartenant aux différentes communautés culturelles à participer à la vie de l'école de leurs enfants; en troisième lieu, inciter la commission scolaire à employer des personnes issues des groupes ethniques et en particulier des minorités visibles.

Le cri d'alarme des directeurs d'école

Un climat tendu

En fait, plusieurs comités de ce genre ont été formés récemment dans d'autres commissions scolaires. On se préoccupe aussi d'intégration ethnique dans les collèges et cégeps, puisque la première génération immigrée issue de l'école française arrive aujourd'hui aux portes des collèges. D'une certaine manière, on ne fait que réagir à quelques incidents de tension raciale, notamment dans certaines grandes écoles polyvalentes, lesquelles sont par ailleurs aux prises avec des problèmes de violence et de drogue, comme on le sait.

De la même manière, on a vu récemment fleurir des comités consultatifs sur le multiculturalisme à la Société des transports de la Communauté urbaine de Montréal, et au sein de diverses municipalités ou services de police. Dans cette vague de comités consultatifs, le Québec montre sans doute sa volonté de prévenir les coûts sociaux que pourrait engendrer une mauvaise intégration des groupes ethniques, et cette intention est louable. À voir l'évolution rapide de la situation, il y a en effet une certaine urgence à prévenir les chocs potentiels. Mais rien ne garantit, malgré toutes ces bonnes intentions, qu'on n'aura pas bientôt droit, malgré tout, à des affrontements majeurs.

Ainsi, l'Association des directeurs d'école de Montréal (ADEM) lançait en juin 1989 un cri d'alarme assez senti, qui montrait à quel point le système scolaire était tendu, du moins sur l'île de Montréal. L'association pressait les autorités de juguler la crise qui se développe selon elle dans les écoles à forte densité ethnique. Las des belles paroles, les directeurs d'école réclamaient des moyens pédagogiques et financiers supplémentaires, «avant que tout n'éclate».

Un malaise profond

Ils constataient qu'il y a insuffisance de moyens pour réaliser l'intégration des immigrants, particulièrement dans l'enseignement du français. Pour donner une idée du malaise, ils expliquaient que dans de nombreuses écoles, les directeurs doivent se battre pour que l'on parle français et non anglais dans les couloirs ou les salles de cours. Ils soulignaient aussi la dimension qualitative de certains problèmes d'intégration. «On rencontre de plus en plus d'enfants qui arrivent à 10 ans, non scolarisés, venant de pays en guerre ou de camps de réfugiés, expliquait Louise Laurin, directrice d'école. Il n'est pas rare qu'un jeune de 12 ans doive faire une deuxième année, pour se mettre au niveau des autres élèves. Mais il nous faut des services supplémentaires en psychologie, il nous faut des interprètes, des spécialistes.»

Au ministère de l'Éducation, on considérait que les directeurs d'école de Montréal faisaient preuve de pessimisme face à l'avenir. Mais comme répliquait l'un d'entre eux: «Il est facile d'être optimiste lorsqu'on est assis dans un bureau à 300 km du problème...»

6

La dimension culturelle

Ceintures fléchées et yeux bridés

Les Québécois aiment fêter. Bons vivants, ils sautent avec enthousiasme sur tous les prétextes pour célébrer en privé et en public. Ils fêtent leurs amis, leurs parents, leurs enfants, leurs écoles, leurs clubs de sport favoris. Ils lancent des festivals de tout genre et passent l'été à festoyer dehors, mais ils ne répugnent pas à danser la gigue au cœur de l'hiver, si l'occasion se présente...

La ronde des fêtes

Et s'il y a un aspect de l'immigration étrangère qui est devenu familier au cours des dernières années, ce sont les «fêtes ethniques» qui ont surgi partout, avec spectacle folklorique et dégustation de plats cuisinés, notamment vers la fin du mois de juin ou au début de juillet, autour de la Saint-Jean-Baptiste ou de la fête du Canada (et, pour faire bonne mesure, de l'Independance Day des États-Unis)...

Mais sait-on qu'à Montréal, on fête tout aussi publiquement depuis quelques années, outre la Saint-

Jean-Baptiste: la Saint-Patrick des Irlandais, la Fête du Têt des Vietnamiens, le Nouvel An lunaire des Chinois, le Yom Kippour et la Pâque juive, l'anniversaire de Bouddha, le Pongal des Indiens, la journée nationale des Grecs, les saints favoris des Italiens et des Portugais, et la prise de la Bastille des Français!

Des «néos» de marque

Ce n'est qu'une illustration de la manière dont le visage du Québec change sous l'influence de ses immigrants. Ceux-ci sont présents dans tous les secteurs de la société et certains d'entre eux réussissent remarquablement. On peut penser au domaine des arts: Gilles Vigneault nous fait toujours danser, mais son violoniste est d'origine coréenne; l'Orchestre symphonique de Montréal a atteint la reconnaissance internationale sous la houlette d'un Français d'origine; l'oscar du film d'animation en 1988 a été remporté au nom de l'Office national du film du Canada par un Suisse d'origine; les Grands Ballets canadiens ont été fondés par une danseuse émigrée de l'Opéra de Berlin... et on pourrait allonger la liste. Les Néo-Québécois font aussi leur marque dans des domaines moins spectaculaires mais tout aussi importants. En recherche scientifique, les «grands noms» sont souvent des immigrants récents: c'est notamment vrai en cancérologie, en cardiologie, en optique laser et en informatique. Si vous voulez vous entraîner à la prononciation de noms étrangers, plongez-vous dans l'annuaire de la recherche de l'Université McGill!

Le Québec en mutation culturelle

Les immigrants font leur marque dans les sciences et les arts, qui constituent la culture cultivée (la Kultur, au sens des sociologues). Mais au-delà de cette contribution, quelle influence globale ont-ils sur la culture québé-

coise dans son sens large? Comment s'inscrivent-ils par rapport au combat séculaire du groupe majoritaire francophone pour son affirmation? Le Québec devenant de plus en plus multiethnique et multiracial, qu'est-ce que cela signifie pour la culture québécoise traditionnelle? Dans le contexte actuel d'immigration et de dénatalité, quel est l'avenir de la culture québécoise?

Ces questions sont fondamentales. Elles méritent sans aucun doute un débat public large et bien informé. Même dans les milieux intellectuels, ce débat a jusqu'ici à peine été entamé, aussi nous ne tenterons pas d'y apporter une réponse, mais seulement de poser quelques jalons pour la réflexion.

La langue ne résume pas la culture

Il ne serait sans doute pas inutile de s'entendre d'abord sur une définition de la culture. Nous reprendrons celle que donne Edward E. Taylor au début de son ouvrage *Primitive Culture*, qui a le mérite d'être très descriptive: «La culture est cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, la morale, le droit, les coutumes et les autres aptitudes et habitudes acquises par l'être humain en tant que membre d'une société.»

La première remarque qu'il convient de faire, c'est que la langue est un élément important de la culture, ne peut en être séparée, mais ne résume pas la culture. Voilà qui est toujours utile à rappeler dans un pays où les discussions sur les immigrants se réduisent trop facilement à la question de la langue, ou bien, perspective encore plus réductrice, à la langue de communication et d'affichage.

La seconde remarque concerne l'aspect évolutif d'une culture. Celle-ci n'est évidemment pas un objet figé, mais un ensemble en progression perpétuelle. Elle vit d'emprunts et d'affrontements, elle s'adapte. Toute-

fois, il faut reconnaître la dimension historique et territoriale d'une culture: dans le cas qui nous intéresse, c'est parce que des colons français se sont établis sur les rives du Saint-Laurent (où une culture amérindienne prospère s'exprimait déjà) au XVII[e] siècle, que ce groupe d'hommes et de femmes a exprimé le désir de vivre ensemble et qu'il a réussi à transmettre un ensemble de coutumes et de valeurs à ses descendants, — c'est bien pour toutes ces raisons, donc, qu'il existe une culture québécoise distinctive.

Or, cette culture propre à la majorité francophone a évolué avec le temps. En particulier, au cours des dernières décennies, le Québec essentiellement rural et catholique, aux familles nombreuses, a fait place à un Québec surtout urbain, industriel et à faible fécondité. Les structures économiques et sociales, aussi bien que les modes de vies et les valeurs, ont considérablement changé. En outre, cette société qui était relativement repliée sur elle-même a fait place à une société largement ouverte sur le monde extérieur.

Le choc des cultures

De nouvelles forces d'éclatement

Sans doute le Québec n'a-t-il jamais été monolithique: les Amérindiens étaient divisés et les premiers colons européens n'étaient pas tous Français, ni Blancs (entre autres, plusieurs Noirs ont été amenés comme esclaves), ni même catholiques. Mais aujourd'hui, on a l'impression que les forces centrifuges sont plus nombreuses et surtout, que les changements sont très rapides. Les tensions sont à la fois internes et externes. La société québécoise vit une remise en question de ses valeurs profondes, en même temps que la découverte — et parfois l'affrontement — avec les cultures du monde entier. En somme, le Québec vit à la fois une mutation culturelle et un choc des cultures.

La nouveauté: le choc Nord-Sud

Assurément, ce choc des cultures n'est pas un phénomène unique à la province. D'une certaine manière, il s'agit même d'un phénomène mondial, toutes les cultures, établies ou non sur un territoire national, se frottant les unes aux autres, à l'heure où les migrations internationales s'accélèrent et à l'heure du «village planétaire» de McLuhan. Mais ce que nous vivons aujourd'hui prend une dimension particulière dans le monde occidental, et c'est dans ce contexte qu'il faut le voir. On peut caractériser ce choc culturel comme étant celui de la rencontre des cultures d'origine européenne, établies depuis quelques siècles en Europe, en Amérique du Nord ou en Australie, avec les cultures des immigrants récents venant des pays moins développés. Autrement dit, il s'agit largement d'un choc Nord-Sud.

En effet, le choc actuel n'est pas provoqué par la nouvelle immigration italienne ou suisse, d'ailleurs de plus en plus minoritaire, mais par l'immigration haïtienne, chilienne, libanaise, pakistanaise, coréenne, vietnamienne.... autrement dit, par tous les immigrants issus d'ailleurs que l'Europe. On l'a dit, ceux-ci constituent maintenant la majorité de la nouvelle immigration, et les mouvements migratoires internationaux laissent croire à un renforcement de cette tendance. Ces nouveaux immigrants débarquent avec des valeurs, des croyances, et des coutumes (ce qui constitue précisément le cœur d'une culture) qui diffèrent de celles de la société d'accueil et interpellent celle-ci.

«Melting-pot» et mosaïque

Il n'y a pas 36 façons de traiter avec les immigrants. Toute société d'accueil peut choisir d'accepter temporairement sur son sol des immigrants, que ce soit pour des raisons économiques ou humanitaires, et ensuite les renvoyer chez eux. Autrement dit, ne pas les intégrer,

ne pas leur demander de s'assimiler et refuser qu'ils s'établissent. De tout temps, cela s'est fait dans certains pays. Même aujourd'hui, la politique d'immigration de la Suisse, très restrictive, revient à cette position. Dans ce cas, il n'y a pratiquement pas de contact interculturel, pas d'acculturation, pas d'assimilation.

L'assimilation, mode d'emploi

Mais une société peut aussi décider d'ouvrir ses portes à des immigrants, et de tout mettre en œuvre pour les intégrer rapidement. Ces immigrants doivent se fondre dans la majorité, devenir très vite des citoyens comme tout le monde, abandonner totalement leur culture d'origine. Pas d'enseignement séparé, pas de soutien étatique aux langues et cultures «autres». Le but est l'assimilation complète. C'est la doctrine de pays comme la France. En général, les pays à forte culture nationale, solidement ancrée dans un territoire homogène, ont tendance à pratiquer l'assimilation complète, même si les modalités d'application varient beaucoup d'un pays à l'autre.

Il existe une troisième option, qu'on peut qualifier d'assimilation à plus long terme. Les immigrants doivent se fondre dans la culture d'accueil, mais graduellement, et sans que cela signifie une renonciation totale à leur culture d'origine. Les États-Unis et le Canada sont dans cette tradition, qui est liée à leur situation particulière de nations à émergence récente et à forte immigration.

Il y a toutefois une différence importante entre les États-Unis et le Canada. Les Américains prônent l'intégration au sein d'un *melting-pot*, c'est-à-dire d'un creuset dans lequel se dissolvent les différences d'origine, tandis que les Canadiens offrent la solution de la «mosaïque culturelle», soit une juxtaposition de cultures, dans un respect entretenu des différences. Certes, les deux approches soutiennent qu'il doit exister une assimilation à long terme, au moins à la seconde ou troisième

génération, et elles insistent sur l'aspect dynamique de la culture: on valorise beaucoup l'apport immigrant pour créer «la société de demain». Cependant, d'une manière générale, le *melting-pot* américain est une machine très efficace dans laquelle les messages à l'immigrant sont clairs («*You will be an American, kid!...*»), tandis que la version canadienne du creuset, joint à la politique de la mosaïque, produit des messages plus ambigus et des résultats différents. Ou bien est-ce parce que la culture au nord du 45e parallèle est plus fragile et subit l'influence de celle du sud? Toujours est-il que la pression à l'assimilation est moins grande au Canada. Les «minorités ethniques et culturelles», comme on les nomme volontiers, sont reconnues, leurs traditions et cultures honorées et soutenues.

Tensions interraciales: ici aussi...

Certains soulignent que ce respect engendre la paix sociale. Il est vrai que les conflits interethniques et le racisme semblent moins prononcés au Canada, mais il est d'autres raisons que culturelles pour expliquer ce phénomène. Par ailleurs, rien ne dit qu'il en sera toujours ainsi: la montée récente des tensions interraciales à Toronto et Vancouver a de quoi inquiéter. Parmi les immigrants, une voix renommée s'est récemment élevée. Ex-professeur à l'Université McGill, vivant maintenant aux États-Unis, l'écrivain Bharati Mukherjee déclarait en recevant le prestigieux prix du U.S. National Book Critics Circle, selon *Time* du 23 janvier 89: «En choisissant de préserver les différences, le Canada préserve aussi les biais. Je savais que si je voulais écrire, je devais quitter ce pays. Si j'étais restée, je serais devenue une activiste politique.»

Le nouveau multiculturalisme canadien...

Après ce survol général, examinons d'un peu plus près la réalité canadienne. Au niveau fédéral, on évoque le concept de la mosaïque culturelle, à l'intérieur d'une politique dite du multiculturalisme. Il convient de s'y arrêter car cela a une certaine importance pour le Québec, comme on va le voir.

La commission Laurendeau-Dunton...

Retournons en 1968. La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, présidée par Laurendeau et Dunton, venait de reconnaître qu'il existe deux cultures nationales de la majorité au Canada, une française et une anglaise; elle avait aussi reconnu qu'on ne pouvait séparer la langue de la culture, et que les nouveaux groupes ethniques apportaient une contribution positive à ces deux cultures fondatrices.

.. désavouée par Trudeau

Après avoir fait reconnaître officiellement le bilinguisme, le premier ministre Trudeau s'était toutefois démarqué de la commission Laurendeau-Dunton, en ignorant, puis en désavouant le biculturalisme. En fait, il avait établi quelque chose de très différent, qui n'a jamais plu au Québec pour des raisons évidentes, et qui s'appelle le multiculturalisme. «Nous croyons, déclarait-il à la Chambre des Communes le 8 octobre 1971, que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Chaque groupe ethnique a le droit de conserver et de faire épanouir sa propre culture et ses propres valeurs dans le contexte canadien. Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture n'est en soi plus officielle qu'une autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinctions.» Cette déclaration apportait un aspect très nouveau, parce que des droits culturels étaient reconnus à des groupes, et non plus à des individus.

Depuis, cette vision s'est imposée sur la scène fédérale. Un ministère d'État a été créé et doté d'un budget annuel d'une vingtaine de millions de dollars. Le soutien aux groupes et cultures immigrants est au cœur de son mandat.

Les communautés chinoises de Vancouver, ukrainiennes de Régina, ou jamaïcaine de Toronto, pour prendre quelques exemples, ont ainsi un accès égalitaire à la manne fédérale, pour faire la promotion de leurs traditions. Festivals, créations artistiques, cours extrascolaires de langue et de culture étrangères, soutien aux médias issus de ces groupes: l'action gouvernementale s'arrête toutefois aux portes des écoles et des églises. Porté au pouvoir à partir de 1984, le Parti conservateur de Brian Mulroney a renforcé le multiculturalisme. Il a notamment fait voter en 1988 une loi qui entérine cette orientation.

En ce qui concerne le Québec, le multiculturalisme d'Ottawa est pour le moins ambigu. Il vient singulièrement brouiller les cartes de la «société distincte» et est de nature à devenir une pomme de discorde dans les années à venir.

... est inquiétant pour le Québec

À quoi tient la société distincte?

Les élites québécoises n'ont jamais aimé le concept de multiculturalisme. Il est facile de voir que lorsqu'on se bat depuis trois siècles pour la reconnaissance de sa propre culture, minoritaire dans un ensemble fédéral tout en étant majoritaire sur un territoire quasi national, on ne voit pas d'un bon œil la promotion, à tous crins, d'une panoplie de cultures concurrentes. Surtout quand cette promotion se fait en anglais: on a des raisons de soupçonner que finalement, cette politique

sert d'instrument d'assimilation des communautés d'immigrants à la culture de la majorité canadienne-anglaise, un point, c'est tout!

Au Québec, la question de la culture est évidemment très particulière par rapport à l'ensemble canadien. Certaines provinces peuvent bien se dire multiculturelles parce qu'une majorité de leur population est d'origine autre que française, ou anglaise (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta sont dans ce cas), et surtout parce qu'elles sont de colonisation récente. Il n'en va pas de même pour le Québec, où 80% des habitants sont d'origine française, 11% d'origine anglaise et 9% d'origine autre.

Mais surtout, la culture québécoise a besoin de s'épanouir dans le contexte particulier d'une petite culture au sein d'un vaste ensemble de base qui n'est pas canadien-anglais, mais plutôt nord-américain. Sinon, cette petite culture risque d'être aspirée dans ce grand tout. Or, le multiculturalisme tel que défini par Ottawa ne fournit pas ce contexte. Il semble donc d'application dangereuse, sinon suicidaire, pour le Québec.

Des risques de désintégration

S'ajoutent à cela d'autres considérations, de nature sociale. À Montréal en particulier, on craint déjà que la «ghettoïsation» entretenue par l'idéologie de la différence s'accélère, et que la violence raciale ou interethnique n'éclate. S'appuyant sur plusieurs études étrangères, Julien Harvey conclut dans la revue *Relations* (janvier-février 1988) que le multiculturalisme désintègre culturellement tous ceux qui ne sont pas d'abord enracinés dans leur culture propre, qu'il ne favorise que les plus aisés économiquement et qu'il détruit l'identité des moins favorisés.

Sur le plan politique, le multiculturalisme subventionné risque finalement de dresser les groupes ethniques

contre la société d'accueil, ou alors, les uns contre les autres, dans une surenchère de revendications de droits. C'est l'ancien commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, aujourd'hui président du CRTC, qui a maintes fois soulevé ce danger, en faisant observer que la politisation actuelle des groupes ethniques, entretenue pour des raisons électorales, était potentiellement explosive sur le plan social et qu'elle avait commencé à faire des ravages selon lui, notamment à Toronto.

Au Québec, ce danger existe aussi, mais c'est la menace sur la survie de la culture d'origine qui inquiète le plus. Le politicologue Daniel Latouche résume bien la situation lorsqu'il écrit dans *Le Devoir* du 5 décembre 1987: «Au Québec, le multiculturalisme devra servir à enrichir le caractère distinct de la société québécoise, ou alors il continuera d'être perçu comme une tentative d'arrière-garde pour empêcher les communautés culturelles de s'intégrer dans la réalité française majoritaire».

De ce point de vue, l'histoire a donné aux francophones de bonnes raisons de se méfier du fédéral, puisque la majorité canadienne-anglaise a déjà ouvertement utilisé les immigrants comme un moyen de contrecarrer les aspirations nationalistes du Québec. À tout le moins, il apparaît donc que du point de vue québécois, s'impose une vigilance critique face aux limites du multiculturalisme.

La convergence culturelle: oui, mais...

La thèse officielle que le Québec prône en matière d'intégration de ses immigrants est d'ailleurs bien différente du multiculturalisme. C'est la convergence culturelle. Il s'agit de guider le rapprochement des cultures immigrantes et de la culture québécoise francophone, *dans le respect de la priorité accordée à la culture d'accueil.*

Cette priorité est une notion essentielle. C'est elle qui sous-tend ce que le ministère a défini comme étant la politique dite des communautés culturelles (soutien des groupes représentatifs de ces communautés anciennes et nouvelles, soutien à la création artistique, dialogue interethnique). C'est aussi elle qui sous-tend ce que les fonctionnaires appellent la «francisation» des immigrants, qui est en fait un programme d'immersion culturelle. Au-delà du simple apprentissage de la langue, on cherche à *socialiser en français* les immigrants, notamment par l'école, c'est-à-dire de leur faire comprendre et apprécier nos valeurs, mode de vie et habitudes sociales. «Le développement des divers groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec», affirme solennellement le Plan d'action du gouvernement adopté en 1981, *Autant de façons d'être québécois*.

Une thèse qui cache des embûches

La thèse de la convergence culturelle est intéressante, mais elle comporte, elle aussi, de sérieuses embûches. Doit-on définir vers quoi convergeront les immigrants? Peut-on, doit-on juger de la capacité des immigrants à s'adapter à la société d'accueil? Ces questions ont été soulevées lors des audiences d'une commission parlementaire à l'été 1987, et, à quelques reprises depuis, lors de débats publics.

Ainsi, le père Harvey avait soulevé de vives réactions lorsqu'il avait déclaré qu'on devrait notamment prendre en considération le respect ou le non-respect des immigrants pour nos valeurs de démocratie, de promotion féminine ou d'hygiène, par exemple. C'est évidemment l'allusion à l'hygiène qui avait fait sourciller. Cette tendance à vouloir définir des critères de bonne conduite et à refuser en conséquence des gens considérés comme «non intégrables» en avait inquiété plusieurs. Faudrait-il refuser, a priori, des immigrants parce qu'ils n'ont jamais voté comme nous, parce qu'ils s'habillent différemment,

que leurs femmes sont voilées et qu'ils prient Allah ou Bouddha? Parce que certaines études ont démontré qu'ils «étaient peu actifs sur le marché du travail»?

On a fait valoir que ce genre de mesures sélectives opérerait une nette rupture avec les traditions d'ouverture et d'hospitalité. Elles porteraient la marque d'un nationalisme plutôt crispé et réactionnaire. Certains estiment donc qu'il serait préférable de ne pas s'aventurer sur cette voie, qui comporte, elle aussi, des risques de durcissement sur le plan social.

Dans cette perspective, il est dangereux de définir avec précision des valeurs typiquement québécoises, et il vaut mieux continuer à «laisser la chance au coureur», c'est-à-dire parier sur la capacité d'intégration des immigrants qui, après tout, choisissent le Québec. Autrement dit, la culture québécoise est en évolution constante, et elle sera demain le produit de l'exploration collective des «nouveaux venus» et des «Québécois de souche»... comme elle l'a toujours été, sans heurts majeurs. Cessons de valoriser à outrance le passé, nos «souches», et regardons un peu vers l'avenir!

Un creuset québécois très efficace

Cette thèse n'est pas sans fondements. Historiquement, la société francophone d'origine a en effet été capable d'assimiler beaucoup de groupes de cultures différentes de la sienne, à commencer par la culture amérindienne. Comme le disait avec humour l'ethnologue Jacques Rousseau: «Si vous secouez l'arbre généalogique d'un Québécois, vous verrez tomber pas mal de plumes.» Pour sa part, dans un article publié dans les *Mémoires de la société généalogique canadienne-française* en janvier 1989, l'historien Denis Vaugeois soutient la thèse que le Québec a toujours été un creuset interethnique extrêmement fécond. Avant 1760 en Nouvelle-France, mais aussi après la conquête anglaise. Selon l'historien trifluvien Benjamin Sulte, nous avons alors absorbé, en

cinq ou six quarts de siècle, des masses d'Écossais, d'Anglais et d'Allemands, dont la descendance est totalement de langue française et catholique. Le mouvement s'est poursuivi plus tard. «Il se trouve une bonne douzaine de communautés ethniques représentées au Québec, soutient Vaugeois, dont les ancêtres ont immigré en plus grand nombre que les Français.» Selon l'historien, il n'y a qu'à examiner la mutation qu'ont subie les noms de familles pour saisir l'extraordinaire capacité d'assimilation de la société canadienne-française.

En résumé de cette thèse, l'expérience du creuset québécois ayant jusqu'ici assez bien réussi, l'avenir est donc ouvert: la société québécoise de demain sera francophone, si nous sommes capables de redresser un peu la faible natalité et si nous faisons vivre notre langue; elle sera aussi multiethnique et multiraciale, c'est une évidence.... Quant à la culture qui émergera de tout cela, elle sera issue du mariage de la culture traditionnelle avec les cultures nouvelles, et ce sera une invention unique au monde!

Préciser les règles du jeu

Ce langage optimiste et généreux est séduisant, mais il est difficile de rejeter du revers de la main les arguments de ceux qui s'inquiètent des menaces cumulatives sur la culture québécoise en cette fin de XX^{e} siècle. Pour leur défense, il convient de remarquer que la conjonction des circonstances est remarquable: au moment où sévit une crise profonde des valeurs, la natalité est en chute libre et des immigrants de toutes races et de toutes croyances frappent aux portes avec leurs baluchons. La peur d'une perte d'identité est à tout le moins compréhensible chez la majorité francophone.

Certes, les immigrants n'ont plus à être pointés du doigt comme étant le cheval de Troie de l'anglicisation. En ce qui concerne les anciennes communautés immigrées (italiennes, grecques, portugaises, etc.), les études montrent qu'elles ont amorcé le virage vers le français, et que ce virage sera effectif lorsque les droits acquis de l'ancienne génération s'éteindront au tournant de l'an 2 000. Les francophones auraient mauvaise grâce à ne pas reconnaître cette réalité et à rester obnubilés par le comportement de quelques sous-groupes récalcitrants. Quant aux nouveaux arrivés, leur intégration est assurée à la seconde génération scolarisée ici.

Mais au fait, est-ce si évident? Le choc des langues et des cultures ne se résout pas facilement et il n'est pas dit que tout sera harmonieux. Ainsi pour Jean-Paul Émard, porte-parole de l'Association des directeurs d'école de Montréal, «ce n'est plus la langue anglaise qui menace la culture francophone, mais l'accumulation de toutes les autres langues dans lesquelles le français est marginalisé». Cette réflexion s'appliquait au contexte scolaire, mais il reste qu'il y a là une problématique nouvelle à surveiller. Il est possible notamment qu'en réaction à cette marginalisation, les francophones en viennent à s'opposer avec plus de vigueur au multiculturalisme fédéral, ce qui à son tour serait source de tensions avec certains groupes ethniques qui optent sans réserves pour cette idéologie.

En somme, on est face à une situation nouvelle, qui réserve peut-être des surprises. Pour la majorité francophone, le problème de base n'a pas changé: affirmer ses droits à sa culture. Il est intéressant d'observer que la nouvelle immigration allophone force cette majorité à formuler des règles du jeu plus claires que par le passé. Du côté des immigrants qui arrivent, indécis et ballottés entre Québec et Ottawa, comme du côté des francophones, cette clarification des rôles ne peut être que bénéfique.

Dans cet esprit, il reste cependant un certain chemin à parcourir. En dehors des grandes orientations de fond, dont nous reparlerons plus loin, on peut penser à quatre défis à relever dans l'avenir immédiat:

Quatre défis à relever

• D'abord, le défi pour la majorité francophone de montrer l'exemple, en vivant en français chez elle, dans tous les aspects de la vie sociale. Les francophones peuvent difficilement reprocher quoi que ce soit aux immigrants s'ils tergiversent constamment. De ce point de vue, on peut souhaiter que la loi 101 soit intouchée, mais surtout que la réalité ne glisse pas sous le tapis de la loi. On peut souhaiter entre autres que cessent les dérogations d'inscription de jeunes francophones à l'école anglaise. (Au train où vont les choses, d'ailleurs, il ne faudrait pas se surprendre si l'obligation faite aux immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française était contestée devant les tribunaux, mais il est à souhaiter que cette partie de la loi 101 reste intacte, car c'est la clé de voute de l'intégration des immigrants).

• En ce qui concerne l'école, plus particulièrement, il faut saisir l'occasion pour la redéfinir comme le lieu par excellence d'apprentissage de la culture québécoise, un lieu d'échange qui touche les parents et qui soit la source d'un dialogue interethnique. Cela veut dire mettre au point une pédagogie qui touche tout le corps enseignant et continuer la refonte des programmes de manière à tenir compte de cette nouvelle réalité. Cela signifie surtout accorder des moyens supplémentaires pour une éducation publique de qualité. Sinon, le risque d'éclatement de l'école publique est grand, avec le retrait des francophones de classe aisée, et la formation d'un sous-prolétariat scolaire d'immigrés.

• On ne peut défendre la langue en dehors de son contexte culturel, sinon on défend une coquille vide. Le défi en ce sens est d'exprimer la richesse d'une

culture qui se fait dans ce pays, avec l'apport actif des immigrants. Ceux-ci doivent donc trouver leur place naturelle et représentative dans les instances gouvernementales (dans la fonction publique, entre autres) et dans les organismes d'enseignement et de création culturelle.

Dans cette perspective, le moule de la francisation reste dominant, mais encore faut-il le renforcer. Augmenter les crédits pour les cours de langue et de culture à l'intention des immigrants adultes est une priorité. Cela implique des moyens supplémentaires pour les Cofis, pour les secteurs d'éducation aux adultes des commissions scolaires et pour le réseau privé des organismes de soutien (groupes d'entraide, églises, etc.) qui, au fait, effectuent un travail de sensibilisation très apprécié des immigrants. Selon une étude de 1988, les Cofis ne touchaient que 40% de la clientèle visée, largement faute de crédits. Quant aux organismes de soutien, les plus importants à Montréal se déclarent incapables de satisfaire aux demandes de cours, faute de ressources. Il y a donc matière à un effort supplémentaire.

• Enfin, s'il ne veut pas crouler sous la masse d'allophones ou d'anglophones que le marché international lui fournit spontanément, le Québec devra réussir à attirer plus de francophones issus du monde entier. Maître de sa sélection depuis les accords Cullen-Couture, le Québec pourrait s'appuyer beaucoup plus sur la francophonie internationale, et tailler ses programmes d'immigration en conséquence (le réseau de sélection du Québec pourrait notamment être renforcé en Afrique et au Moyen-Orient).

En terminant, il faut revenir au portrait plus global de la situation. Sur le plan démographique, nous avons vu qu'à un niveau moyen de 25 000 nouveaux arrivants chaque année, le Québec est nullement menacé d'une invasion. La moyenne d'immigrants dans les années 50 a été, rappelons-le, de 32 000, et celle des années 60, de 28 000, et elle a toujours été inférieure au poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien depuis 1940. Enfin, sur le plan économique, malgré un récent ralentissement de la croissance, la province se porte relativement bien. Tout ceci amène à trois conclusions plus générales:

• Les francophones du Québec devront d'abord compter sur eux-mêmes pour assurer leur survie, en instaurant une véritable politique nataliste, dynamique et innovatrice. Cette politique peut amener l'État et les citoyens à une révision déchirante de leurs valeurs, mais elle s'impose dans la situation. Par ailleurs, elle est la clé indirecte d'une immigration réussie. Plus les francophones feront d'enfants, plus leur société sera dynamique et plus ils seront aptes à accueillir des immigrants.

• Il est raisonnable d'envisager une augmentation prudente des niveaux d'immigration, par tranches supplémentaires de 4 000 ou 5 000, afin de rejoindre le niveau de 25% de l'immigration canadienne totale. La méthode actuelle qui conduit le gouvernement à fixer chaque année, après consultation du milieu, des niveaux souhaitables (et non des quotas limitatifs) est tout à fait appropriée: elle n'interdit pas une planification à long terme, mais permet de prendre le pouls du consensus social chaque année. Si on arrive à améliorer la qualité de la sélection et de l'accueil de ces immigrants, par une série de mesures du genre de celles que nous avons évoquées plus haut, le Québec devrait être capable de recevoir de manière conviviale 30 000 à 40 000 immigrants par

an. La contrainte linguistique imposée pour le moment à ces immigrants est nécessaire, et elle est probablement suffisante pour une intégration harmonieuse, si on continue par ailleurs à promouvoir un apprentissage de la culture québécoise de la part des nouveaux venus.

• Louables intentions d'intégration mises à part, des affrontements sont à prévoir entre la communauté francophone d'origine et les communautés immigrantes. À certains indices, on peut croire que l'école sera le lieu privilégié de ces affrontements, mais on ne peut négliger qu'un ressentiment ethnique ou racial dans un quartier ou l'autre de Montréal, voire dans un secteur économique, n'éclate un jour en conflit aigu. Autrement dit, le Québec francophone n'est pas à l'abri des conflits avec ses groupes ethniques d'adoption, ni à l'abri des conflits interethniques qui ravagent d'autres pays.

Pour éviter les crises, il faut reconnaître les différences et les contradictions entre les cultures, et en parler à voix haute. Pour les Québécois d'origine, il est légitime de souligner les écarts de certains groupes d'immigrants par rapport à ce qui fait l'objet d'un consensus social large (par exemple, la conception occidentale de la démocratie, celle des relations égalitaires hommes-femmes, la tolérance religieuse, etc.), et il est légitime d'exiger fermement le respect de ces valeurs. Mais il faut considérer que rien de tout cela ne garantit la paix sociale.

De manière générale, les Québécois francophones ne réussiront à bien intégrer leurs immigrants que s'ils mettent de côté une certaine insécurité culturelle, qui a souvent joué contre eux. L'histoire montre qu'au-delà de cette insécurité, le creuset culturel québécois, qui est une forme particulière de *melting-pot* nord-américain, a remarquablement fonctionné jusqu'ici. Il a permis l'essor d'une culture qui a beaucoup évolué par rapport à ses origines, tout en restant marquée par ses racines. Cette

culture est dynamique et unique au monde. Tant que la majorité francophone le désire, il faut faire le pari qu'il continuera à en être ainsi, avec la complicité de tous ceux qui choisissent ce morceau du Nouveau Monde pour s'enraciner.

Bibliographie sélective

Caldwell, Gary, *Les études ethniques au Québec: Bilan et perspectives*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1983, 108 p.

Caldwell, Gary, et Fernand Harvey, *Migrations et communautés culturelles*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 159 p. (Coll. «Questions de culture», nº 2).

George, Pierre, *L'immigration en France: faits et problèmes*, Paris, Librairie Armand Colin, 1986, 161 p.

Gonthier, Denis, *Aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada*, Québec, Étude pour le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, août 1987, 40 p.

Gouvernement du Québec, *Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte*, (Rapport French), Québec, Assemblée Nationale, sept. 1985.

——— *L'immigration au Québec*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1984.

——— *Autant de façons d'être Québécois*, Québec, Plan d'action du gouvernement à l'intention des communautés culturelles, 1981.

——— *Rapports annuels*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

——— *Rapports annuels*, Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration.

Gouvernement du Canada, *Profils de l'immigration au Canada*, (Rapports statistiques et affiches à usage pédagogique), Ottawa, Emploi et Immigration Canada, 1987.

——— Politiques d'immigration du Canada, («Livre vert» de 1975, *Canadian Immigration and Policy Study*; «Livre blanc», *Canadian Immigration Policy, 1966*, etc.), Ottawa, Emploi et Immigration Canada.

——— *Review of Future Directions for Immigrations Levels*, (Report to the Parliament), Ottawa, Employment and Immigration, June 1985.

——— *Reconnaissance au Canada du statut de réfugié*, (Rapport Gunther Plaut), Emploi et Immigration Canada, juin 1985.

——— *Rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, (Commission MacDonald), Ottawa, vol. 2, chap. 5, 1985.

——— *Rapports annuels*, Emploi et Immigration Canada.

——— *Rapports annuels sur la futurs niveaux d'immigration* déposés au parlement, Emploi et Immigration Canada.

Harvey, Julien, «La nouvelle immigration», *Relations*, janv.-févr. 1987, p. 23-26, voir aussi, du même auteur, «L'école montréalaise et le multiculturalisme», *Relations*, mai 1988, et «Le projet de loi C-93», *Relations*, janv.-févr. 1988.

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *Rapports annuels*, Genève, Suisse, UNHCR.

L'Action nationale, *Dossier sur la situation présente et l'avenir prévisible de la population du Québec*, Montréal, mai 1988, vol. 78, p. 218-382, voir aussi numéros suivants de cette revue.

Le Nouvel Observateur, *L'Europe multiraciale*, Dossier spécial nº 4, Paris, févr. 1989, 125 p. (Coll. «Les Dossiers du Nouvel Observateur»).

Lamoureux, Josée, *Les impacts économiques de l'immigration*, Étude pour le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, août 1987, 22 p.

Matthews, George, *Le choc démographique*, Montréal, Boréal Express, 1984, 205 p.

Malarek, Victor, *Haven's Gate (Canada's Immigration Fiasco)*, Toronto, Mac Millan of Canada, 1987, 262 p.

McAndrew, Marie, *Les relations école/communauté en milieu pluriethnique montréalais*, Conseil scolaire de l'île de Montréal, nov. 1988, 193 p.

Médium (Revue de sciences humaines publiée au Québec) *L'immigration et l'avenir du Québec*, Montréal, Axios, numéro spécial de l'été 1989, 40 p.

Ouellet, Fernand, dir., *Pluralisme et école. Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des éducateurs*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 640 p.

Ouellet, Normand, *L'immigration et le marché du travail*, Québec, Étude nº 4 du ministère de l'Immigration du Québec, 1978, 85 p.

Paillé, Michel, *Aspects démolinguistiques de l'avenir de la population du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1986, 71 p. «Notes et documents nº 53».

_____ *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal*, Québec, Conseil de la langue française, juin 1989, 170 p. «Notes et documents nº 71».

Polèse, Mario, *L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec, 1968-1975*, Québec, Étude nº 3 du ministère de l'Immigration, 1978, 105 p.

Segal, Gary, *Immigrating to Canada: Who is allowed, what is required, how to do it?*, 6th Edition, Vancouver, Institute for Self-Counsel Press, 1986, 107 p.

Termote, Marc, *L'impact de l'immigration internationale sur la croissance économique à long terme du Québec*, 1951-1974, Québec, Étude nº 5 du ministère de l'Immigration, 1978, 60 p.

United Nation World Refugee Survey, *Annual Review* (for 1988, 1989, etc.), Washington, D.C., U.S.A., US Committee for Refugees.

Annexe

TABLEAU 1

Immigrants admis au Québec, 1967-1988

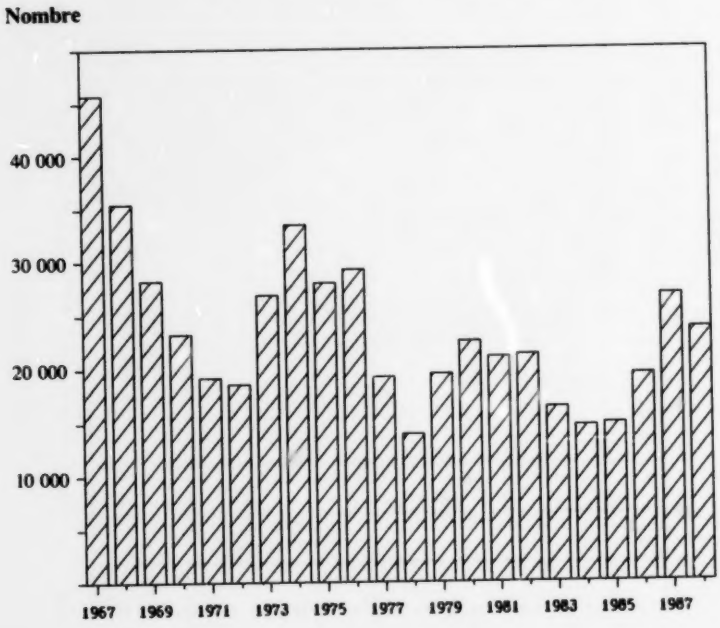

Source: MCCI, Québec.

TABLEAU 2

Niveaux d'immigration et d'émigration annuels et changements importants dans la politique d'immigration canadienne

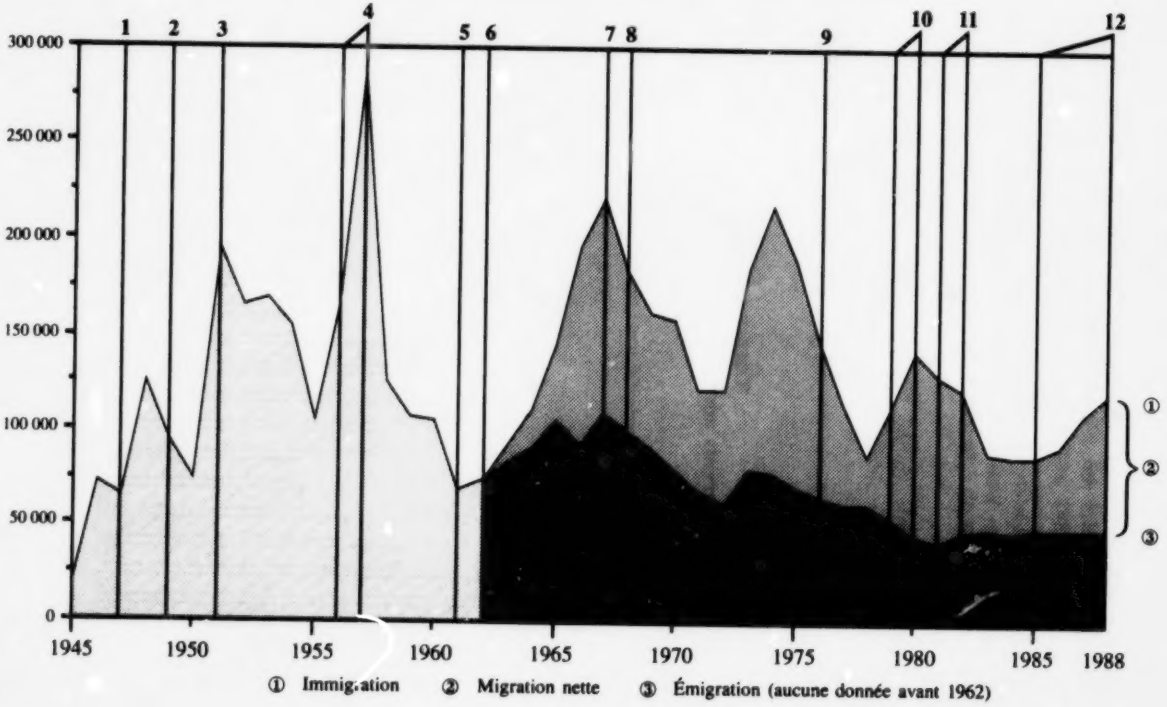

1.	Avant 1947:	« Traitement préférentiel » des citoyens britanniques pour ce qui concerne la politique d'immigration.
2.	1949:	Les cadres du « traitement préférentiel » sont élargis pour inclure les immigrants en provenance de France.
3.	1951:	Les cadres du « traitement préférentiel » sont élargis pour inclure les personnes en provenance des pays du nord-ouest de l'Europe.
4.	1956–1957:	Admission au Canada des réfugiés de la Révolution hongroise (environ 37 000) et des citoyens britanniques durant la crise de Suez.
5.	1961:	Déclin du nombre d'immigrants qui coïncide avec le ralentissement de l'économie au Canada.
6.	1962:	Suppression du règlement de « traitement préférentiel ». Le nouveau règlement met l'accent sur « l'instruction, la formation, les compétences et autres qualités essentielles ».
7.	1967:	Loi sur l'immigration — Mise en vigueur d'un système de points fondé sur des normes applicables à l'ensemble des immigrants sélectionnés.
8.	1968:	Admission des réfugiés de la Tchécoslovaquie (11 858).
9.	1976:	Loi sur l'immigration — Introduction de niveaux de planification globale dans le cadre de la politique canadienne en matière d'immigration.
10.	1979–1980:	Admission d'environ 60 000 personnes de l'Asie du Sud-Est (réfugiés de la mer).
11.	1981–1982:	Mise en œuvre de mesures spéciales à l'égard des Polonais, suite à la mise en vigueur de la loi martiale en Pologne.
12.	1985–1988:	Augmentation importante du nombre de demandeurs du statut de réfugié.

Source: D'après M.E.I., Ottawa.

TABLEAU 3

Caractéristiques des immigrants admis au Québec, 1983-1987

Catégorie	1983	1984	1985	1986	1987	1983-1987	
						Nombre	%
Indépendants	5 272	4 487	5 319	9 015	14 781	38 874	42,2
Parents aidés	1 049	1 596	1 584	983	1 237	6 449	7,0
Famille	7 875	6 353	6 085	6 973	7 631	34 917	37,9
Réfugiés	2 178	2 205	1 896	2 484	3 157	11 920	12,9
Total	**16 374**	**14 641**	**14 884**	**19 459***	**26 822***	**92 180**	**100,0**

* L'information n'est pas disponible pour 4 immigrants en 1986 et pour 16 en 1987.

Connaissance du français et de l'anglais[1]	1983	1984	1985	1986	1987	1983-1987	
						Nombre	%
Français seulement	5 352	3 523	3 640	4 060	4 980	21 555	23,4
Français et anglais	1 773	1 777	2 013	2 730	3 593	11 886	12,9
Anglais seulement	3 454	3 555	3 744	5 962	8 423	25 138	27,3
Ni français ni anglais	5 795	5 786	5 487	6 703	9 826	33 597	36,4
Total	**16 374**	**14 641**	**14 884**	**19 459***	**26 822***	**92 180**	**100,0**

* L'information n'est pas disponible pour quatre immigrants en 1986.

1. Selon la déclaration des candidats lors de l'obtention du droit de résidence permanente.

Pays de naissance	1987		Pays de naissance	1983-1987	
	Nombre	%		Nombre	%
1. Haïti	2 053	7,7	1. Haïti	9 071	9,9
2. Liban	1 892	7,1	2. Vietnam	5 892	6,4
3. Sri Lanka	1 511	5,6	3. Liban	4 973	5,4
4. France	1 106	4,1	4. France	4 353	4,7
5. Iran	982	3,7	5. El Salvador	3 723	4,1
6. Hong Kong	903	3,4	6. États-Unis	2 951	3,2
7. El Salvador	844	3,1	7. Iran	2 891	3,1
8. Portugal	740	2,8	8. Hong Kong	2 697	2,9
9. Vietnam	737	2,7	9. Pologne	2 691	2,9
10. Pologne	733	2,7	10. Sri Lanka	2 665	2,9
Autres pays	15 321	57,1	Autres pays	50 273	54,5
Total	**26 822**	**100,0**	**Total**	**92 180**	**100,0**

Source: D'après M.C.C.I., Québec.

TABLEAU 4

Projections de la population du Québec à moyen terme (1986-2006) et à long terme (2011-2061) selon trois scénarios

	Scénario[a]		
	Faible	**Moyen**	**Fort**
Moyen terme			
1986	6 585 386	6 610 625	6 617 111
1991	6 683 433	6 808 077	6 859 783
1996	6 736 576	6 965 448	7 102 910
2001	6 739 290	7 065 265	7 290 355
2006	6 707 674	7 127 191	7 436 795
Long terme[b]			
2011	6 640 351	7 157 627	7 551 947
2021	6 385 664	7 120 352	7 706 463
2031	5 981 440	6 918 440	7 702 910
2041	5 480 267	6 602 580	7 573 914
2051	4 975 374	6 269 875	7 427 408
2061	4 547 105	5 982 082	7 309 067

a. Selon les hypothèses suivantes: *faible*: 1,35 enfant par femme à partir de 1985 et solde migratoire de -10 000 à partir de 1987; *moyen*: 1,60 enfant par femme à partir de 1986 et solde migratoire de -2 000 à partir de 1992; *fort*: 1,80 enfant par femme à partir de 1996 et solde migratoire de +6 000 à partir de 1994.

b. Maintien des hypothèses de 2005-2006 jusqu'en 2061; valeur exploratoire.

Source: B.S.Q., 1984. Perspectives démographiques régionales, 1981-2006.

Table des matières

Introduction
Une certaine urgence 7

1. *Un pays d'immigrants*
La dimension historique 13

2. *Réfugiés à la porte*
La dimension humanitaire 33

3. *Alerte à la dénatalité*
La dimension démographique 53

4. *Voleurs de jobs?*
La dimension économique 65

5. *«Bienvenue au Québec francophone»*
La dimension linguistique 79

6. *Ceintures fléchées et yeux bridés*
La dimension culturelle 93

Bibliographie 113

Annexe 117

123

Achevé d'imprimer à Louiseville
sur les presses de l'imprimerie Gagné ltée
en octobre 1989

Dans la même collection

Laurent Laplante
Le suicide

Jacques Dufresne
La reproduction humaine industrialisée

Gérald LeBlanc
L'école, les écoles, mon école

Jean Blouin
Le libre-échange vraiment libre?

Jacques Dufresne
Le procès du droit

Michel Plourde
La politique linguistique du Québec 1977-1987

Vincent Lemieux
Les sondages et la démocratie

Laurent Laplante
L'université. Questions et défis

Jean-Pierre
Rogel
Journaliste

Le Québec a été littéralement bâti par des immigrants venus d'Europe, vague après vague. Au fil des siècles, le «creuset québécois», variante du *melting pot* américain, a prouvé son efficacité. Mais voilà qu'une nouvelle immigration, bien différente de l'ancienne, se presse aux portes du Québec. La société québécoise saura-t-elle faire face aux tensions, éviter le racisme? Réussira-t-elle l'intégration de toutes ses minorités, tout en préservant la spécificité d'une culture originale francophone en Amérique du Nord? Le Québec est face à l'immigration. Le Québec n'a pas le choix: il doit relever ce nouveau défi.

ISBN 2-89224-130-8

9